

Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Guide Pratique

2023 - 2024



www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr



La Municipalité	2
Les services municipaux	4
Vos démarches administratives	
Etat-civil / Élections	6
Vos démarches d'urbanisme.....	8
Rappels de la réglementation.....	12
Au quotidien	
Les déchets ménagers	16
L'eau et l'assainissement	19
Les numéros utiles.....	20
Les professions de santé	21
Le Centre Hospitalier.....	23
Les transports	24
Risques naturels et technologiques..	25
Conseils de sécurité	26
La jeunesse	
La petite enfance	28
Le portail famille.....	29
La vie scolaire	30
Les jeunes adultes	33

L'action sociale et la santé

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	34
Le pôle social	34
Le logement	35
Le pôle Rencontr' Aînés.....	37
Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)	38
Les associations pour les aînés.....	40
Le Centre Médico-Social.....	41

Animation de la cité

Animation de la cité	42
Animations et loisirs des jeunes....	44
L'agenda du 2 ^{ème} semestre.....	45
La ludothèque La Toupie.....	46
La médiathèque L'Odyssée	47
Les associations culturelles et de loisirs	48
Les associations sportives.....	53
Vivre à Saint-Aubin-lès-Elbeuf :	
Lieux et monuments.....	57
D'hier à aujourd'hui	60



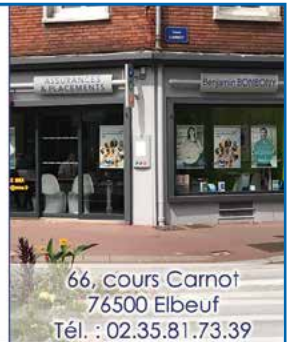
AGENT GÉNÉRAL EXCLUSIF MMA
M. Benjamin BONBONY



**Toutes Assurances - Placements
Retraite - Prévoyance - Santé**

**Particuliers
Professionnels / Entreprises
Collectivités**

e-mail : cabinet.bonbony@mma.fr
N° ORIAS : 14003891 - www.orias.fr



TOUTES VOS INFORMATIONS EN LIGNE SUR :

www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr intramuros.org facebook.com



Un guide bien pratique

C'est avec plaisir que nous vous offrons ce guide pratique.

Il vous permettra de découvrir ou redécouvrir les services et activités proposés sur la commune.

Que vous soyez jeunes, adultes avec ou sans enfant ou encore séniors, vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour vos loisirs, vos démarches administratives, dans des domaines aussi différents que l'état-civil ou l'urbanisme, en passant par l'accueil des enfants ou les services rendus aux aînés.

Il complète l'application IntraMuros que je vous invite à télécharger afin d'être informés des actualités de la Ville.

Pour finir, je tiens à remercier les associations et les bénévoles qui participent à l'animation de notre ville et les annonceurs sans qui ce guide n'aurait pu être réalisé.

Bonne lecture à chacune et chacun d'entre vous !

Très sincèrement,
Karine Bendjebara-Blais,
Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Karine Bendjebara-Blais

Rédaction, photographie, conception, mise en page, régie publicitaire :
Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Esplanade de Pattensen - 76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Impression : Imprimerie Delatre et fils - Chemin de l'Exploitation - 76320 Caudebec-lès-Elbeuf
Diffusion : 4 600 exemplaires



Karine Bendjebara-Blais
Maire

*Mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Esplanade de Pattensen - CS 60015
76410 SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF
Tél. 02 35 81 01 84 - Fax 02 35 87 96 09
maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr*

Karine Bendjebara-Blais, Maire, et ses adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.

Pour vos demandes de rendez-vous, adressez-vous au Secrétariat général de la Mairie au 02.35.81.98.05.



1^{er} adjoint

Gérard SOUCASSE

Finances



2^{ème} adjoint

Patricia MATARD

Environnement paysager,
commission de sécurité,
urbanisme, gestion et
extension du patrimoine
communal, Cit'Ergie



3^{ème} adjoint

**Stéphane
DEMANDRILLE**

Petite enfance,
loisirs des jeunes,
laïcité, sports



4^{ème} adjoint

Chantal LALIGANT

Politique de la Ville,
affaires sociales,
logement social



5^{ème} adjoint

**Philippe
TRANCHEPAIN**

Enseignement, formation,
accessibilité/handicap



6^{ème} adjoint

**Françoise
UNDERWOOD**

Jumelage,
affaires culturelles



7^{ème} adjoint

Patrick MICHEZ
Commerce, artisanat,
relations avec les associations
et les entreprises,
administration générale,
espaces verts, risques
technologiques et naturels



*Conseiller municipal
délégué "Métropole"*

Jean-Marie MASSON



Odile ÉCOLIVET



Jany BÉCASSE



Marine PILON



Frédéric MICHEL



Catherine CREVON



Jacques DAVID



Christine CHEVALLIER



Jean-Yves JULIEN



Patrice BORDRON



**Sandrine DE CASTRO
MOREIRA**



Fabien FOLLET



Valérie DARTYGE



Michel TALBOT



Kelly SENTUNE



Lionel MARAIS



Dominique LEDÉMÉ



Barbara DUBOURG



**Jean-Claude
DE PINHO**



Aurélia VAN DUFFEL



Olivier BUREL



LES SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux sont regroupés à l'Hôtel de ville, Esplanade de Pattensen. Les bureaux sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le samedi matin une permanence est assurée de 10h à 12h à l'accueil de la mairie et à l'État Civil pour les déclarations de naissances et de décès.

Direction Générale des Services

Tél : 02.35.81.01.84 - E-mail : secretariatdumaire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Direction générale

secretariatdumaire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- Direction des services municipaux
- Secrétariat du Conseil Municipal et des Commissions
- Stratégie financière
- Gestion des grands projets, programmation et développement
- Gestion du patrimoine : baux commerciaux et d'habitation
- Gestion des ressources humaines
- Informatique : gestion parc de matériel des structures communales et des écoles
- Politique de la Ville

Accueil du public et standard téléphonique

accueil@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- Délivrance de pièces administratives et certification d'actes
- Attestations de recensement et JAPD
- Enquêtes publiques
- Portail famille (factures écoles et périscolaire)

- Recensement militaire
- Déclaration des chiens dangereux
- Autorisation de débits de boisson
- Location de salles
- Foires à tout

Affaires juridiques

servicejuridique@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- Gestion des assurances communales, édifices menaçant ruine, stationnements gênants, animaux errants, défauts d'entretien de la végétation, ...
- Marchés publics : élaboration des dossiers de consultation, mise en œuvre et suivi des procédures

Communication

servicecommunication@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- Produits d'information saint-aubinois : bulletin municipal ActuaCité (bimestriel), guide pratique (annuel), site internet, Intramuros, Facebook, brochures diverses, ...

Service à la population

Tél : 02.35.81.01.84 - E-mail : etatcivil@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- État civil : déclarations de naissances et de décès, mariages et enregistrement des PACS
- Gestion du cimetière
- Élections
- Recensement de la population

Finances et comptabilité

Tél. : 02.35.81.01.84 - E-mail : servicecomptabilite@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- Participation à l'élaboration des orientations budgétaires Ville et C.C.A.S.
- Élaboration du budget principal et des budgets annexes Ville et C.C.A.S.
- Élaboration d'outils d'aide à la décision et tableaux de bord
- Suivi et exécution des dépenses et des recettes Ville et C.C.A.S.
- Gestion de la dette et de la trésorerie
- Élaboration des documents budgétaires
- Gestion comptable du patrimoine
- Suivi des subventions aux associations
- Référent en matière budgétaire et comptable pour les services municipaux
- Gestion des déclarations de TVA/FCTVA
- Recherche de financements pour les projets d'investissement.

Services Techniques - Urbanisme

Tél. : 02.35.81.97.51 - E-mail : servicetechnique@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr ;

Tél. : 02.35.81.97.44 - E-mail : urbanisme@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- Conseils et renseignements : réglementations en urbanisme et bâtiments divers
- Autorisations d'urbanisme : conseils, pré-instructions, délivrance des actes, déclarations préalables...
- Aménagements urbains : élaboration et suivi des opérations
- Suivi d'opérations et chantiers commandés par la ville
- Travaux en régie : conception / réalisation
- Entretien et gestion du patrimoine communal : bâtiments et équipements sportifs
- Suivi réglementaire des Établissements Recevant du Public (ERP) et commissions de sécurité
- Voiries : balayage, désherbage
- Espaces Verts : création, maintenance et entretien
- Logistique et assistance aux diverses manifestations.

Jeunesse - Éducation - Culture - Sport

Tél. : 02.35.81.75.52 - E-mail : serviceculturel@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr ; serviceeducation@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr ; servicejeunesse@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- Jeunesse : gestion des structures municipales, animations, prévention, développement du lien social
- Éducation : affaires scolaires et périscolaires, restauration scolaire
- Culture - Loisirs : programmation culturelle, gestion de la médiathèque et de la ludothèque, jumelage
- Sport : Gestion des équipements sportifs
- Logistique : Entretien ménager des bâtiments & équipements communaux.

C.C.A.S. - Service Social

Tél. : 02.35.81.96.66. - E-mail : servicesocial@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

- Pôle action sociale : aide sociale légale et action sociale facultative - dispositifs d'insertion - accompagnement social et budgétaire
- Pôle logement : gestion du contingent municipal de logements sociaux - lutte contre l'habitat dégradé
- Pôle personnes âgées et handicapées : maintien à domicile des personnes âgées et handicapées (auxiliaires de vie et téléassistance) - Animations et festivités en direction des personnes âgées.

Le service de l'état-civil vous accueille pour vos déclarations de naissances et de décès et pour la constitution de vos dossiers de mariage et de pacs. Nous vous invitons à prendre rendez-vous préalablement au 02.35.81.01.84 pour limiter votre temps d'attente. Le service est fermé au public tous les jeudis matin.

Actes d'État-Civil

Où ? En ligne sur le site www.service-public.fr. Gratuit. Les demandes d'actes de naissance, mariage ou décès se font directement sur le site du service public : www.service-public.fr à la rubrique "Actes d'état-civil".

Pour les Français nés à l'étranger, s'adresser au Service central de l'État civil - 44941 Nantes cedex 09 ou www.diplomatie.gouv.fr.

Certificat de nationalité française

Où ? Tribunal d'Instance - Palais de Justice - 34, rue aux Juifs - 76037 Rouen Cedex.

Livret de famille (duplicata)

Où ? Mairie du domicile. Gratuit. Fournir l'état civil du conjoint et des enfants, un justificatif de domicile et une pièce d'identité. En cas de divorce, l'ex conjoint peut obtenir un second livret.

Extrait du casier judiciaire

Où ? Service du casier judiciaire : 107 rue Landreau - 44079 Nantes cedex ou <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/>. Gratuit. Pour toute demande joindre la photocopie du livret de famille ou de la pièce d'identité ainsi qu'une enveloppe timbrée.

Acte de notoriété

Où ? Notaire. Payant. Cet acte prouve juridiquement le statut d'héritier d'une personne auprès des institutions (caisses de retraite, banques, assurances, ...). Il est obligatoire dans le cadre d'une succession dont le montant excède 5 000 €. En dessous de cette

somme, une simple attestation signée de l'ensemble des ayants droit suffit et remplace le certificat d'hérédité délivré par certaines mairies.

Inscription sur la liste électorale

Où ? Mairie du domicile. Carte d'identité ou passeport (en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans), justificatif de domicile de moins de trois mois à vos nom et prénom.

L'inscription est possible toute l'année. Pour voter à une élection, l'électeur doit être inscrit au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.

A 18 ans, l'inscription sur les listes électorales est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. Pour voter, le jeune doit avoir au moins 18 ans la veille du scrutin.

Attention : En cas de changement de domicile entre 16 ans et 18 ans, vérifiez que vous êtes bien inscrit en contactant la mairie.

Sortie de territoire

Tout enfant mineur français ou étranger voyageant seul à l'étranger doit être muni d'une Autorisation de Sortie de Territoire en plus de sa pièce d'identité en cours de validité. Sont également concernés les enfants qui voyagent avec un parent qui ne porte pas le même nom de famille (se munir d'une autorisation établie par le second parent).

Où ? Aucune démarche en mairie n'est nécessaire : le formulaire est établi et signé par un parent ou le représentant légal et est joint à la photocopie de la pièce d'identité du parent signataire. Le formulaire est disponible sur le site www.service-public.fr.

Carte nationale d'identité et Passeport

Où ? Mairie équipée d'une station de biométrie. La mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf ne traite pas les demandes de pièces d'identité.

Les formulaires de pré-demande sont disponibles sur internet à : <https://ants.gouv.fr>

Pièces à fournir : Les pièces justificatives dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée... Consultez la liste des pièces selon votre cas sur www.service-public.fr

Mairies les plus proches équipées de bornes biométriques : Elbeuf (02.32.96.90.10), Caudebec-lès-Elbeuf (02.32.96.02.02), Grand Couronne (02.32.11.53.53), Grand Quevilly (02.35.68.93.00), Saint-Etienne du Rouvray (02.32.95.83.83), Le Grand Bourgtheroulde (02.35.87.60.70), Louviers (02.32.09.58.58), Val de Reuil (02.32.09.51.51). Vous pouvez faire établir vos pièces d'identité dans n'importe quel département.

*** Timbres fiscaux : achat en ligne possible sur www.service-public.fr.**

Carte nationale d'identité

Durée de validité :

- pour les mineurs : 10 ans.
- pour les majeurs : 15 ans

La durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans **pour les personnes majeures (plus de 18 ans).**

Coût :

- 1^{ère} demande/renouvellement : gratuit.
- Perte ou vol : 25€ en timbres fiscaux *

Passeport

Durée de validité :

- pour les majeurs : 10 ans.
- pour les mineurs : 5 ans.

Attention :

- Les mineurs doivent avoir un passeport personnel.
- La date limite de validité ne permet pas nécessairement de voyager jusqu'à son terme : de nombreux pays exigent que le passeport de ses visiteurs expire au moins 6 mois après la date de retour envisagé.
- Le passeport du mineur reste valable même si le mineur atteint sa majorité avant le délai de 5 ans. Par exemple, un mineur qui fait son passeport à 17 ans pourra l'utiliser pendant 5 ans, soit jusqu'à ses 22 ans.

Coût :

- Adultes : timbre fiscal de 86 € *
- Entre 15 et 17 ans : timbre fiscal de 42 € *
- Moins de 15 ans : timbre fiscal de 17 € *

Les Bons Gâteaux de Soso
Pâtissière cake designer
Création de pâtisseries personnalisées sur commande
06.95.34.23.24
21, rue Marcel Touchard
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Portes
Fenêtres
Portails
Volets
Solaires
GASTI
Direct Usine
06 72 02 06 86
RGE ECO artisan du lundi au samedi contact@gasti.fr
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf 19, rue des Belges

Le service urbanisme vous accompagne dans le dépôt de vos demandes d'urbanisme. Le service enregistre les dépôts de dossiers d'autorisation, l'instruction est ensuite effectuée par les services de la Métropole Rouen Normandie.

Pour tout renseignement, accompagnement ou dépôt, prenez rendez-vous au 02.35.81.97.44 ou par e-mail à urbanisme@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Les formulaires d'urbanisme sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur : www.service-public.fr. Les formulaires remplis doivent être accompagnés des pièces demandées selon le document concerné (plan de situation ou de terrain, croquis...).

Le permis de construire

Il est obligatoire pour :

- une construction sur un terrain nu.
- une construction de plus de 20 m² et une extension de construction de plus de 40 m² sur un terrain déjà bâti.
- des travaux sur des constructions existantes ayant pour effet un changement de destination des locaux (ex : transformation d'un entrepôt en habitation, installation d'un commerce, d'une profession libérale dans un local précédemment affecté à l'habitation).

Un architecte est-il nécessaire ?

Pour les particuliers : seulement si la construction est supérieure à 150 m². Pour les sociétés et les copropriétés, l'architecte est toujours nécessaire.

Déclaration d'ouverture de chantier

Une déclaration d'ouverture de chan-

tier (Cerfa n°13407*06) est nécessaire pour tout permis de construire ou permis d'aménager. Le document est à transmettre en mairie, au service de l'urbanisme.

Délais de décision :

Pour les maisons individuelles, la décision vous sera communiquée dans un délai de 2 mois à condition que votre dossier soit complet. Ce délai est augmenté d'un mois lorsque le projet nécessite des consultations spéciales. Pour les entreprises, commerces et agriculteurs, le délai est de 3 mois.

L'autorisation est valable trois ans avec la possibilité de demander une prolongation d'une année (deux mois avant l'expiration du délai).



Dans le cadre de la COP 21 à l'échelle de la Métropole et de sa labellisation Cap Cit'ergie, la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf s'engage autour d'enjeux énergétiques et climatiques.

Ainsi, afin de mieux maîtriser la consommation d'électricité, la Ville procède à une **extinction partielle de l'éclairage public de minuit à 5h du matin**. La liste des rues concernées est disponible sur le site internet de la Ville (www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr) et à l'accueil de la mairie.

A noter : En plus de peser lourdement sur les finances publiques, l'éclairage public est une source de pollution lumineuse qui perturbe la santé humaine et accentue l'érosion de la biodiversité.

La déclaration préalable

Pourquoi une déclaration ?

La déclaration préalable concerne toute construction ou tout aménagement de petite envergure. Les travaux exemptés de permis de construire ne peuvent être réalisés qu'après l'obtention d'une autorisation de travaux.

Elle est obligatoire pour :

- toute modification d'aspect d'un bâtiment (ravalement, modification des ouvertures, changement dans la toiture, pose de velux ou de fenêtres neuves, ...);
- toute construction de moins de 20 m² (abris de jardin, abris à bois, carport...);
- toute extension d'une construction existante jusqu'à 40m² maximum. Sont

considérées comme des extensions les constructions qui communiquent avec le bâti existant (exemples : pièce d'habitation, véranda, garage, remise) ;

- l'édification d'une clôture ;
- divers ouvrages tels que la pose de pylônes, de panneaux photovoltaïques, de transformateurs, de paraboles (diamètre supérieur à 1 mètre)...

• Délais de décision :

La décision vous sera communiquée dans un délai d'un mois à condition que votre dossier soit complet. Ce délai est augmenté d'un mois lorsque le projet nécessite des consultations spéciales. L'autorisation est valable trois ans.

Info Clôtures



En conformité avec les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme métropolitain, les clôtures doivent respecter des qualités urbaines, architecturales, environnementales et paysagères. La clôture doit notamment participer à conserver l'unité paysagère du quartier, être en harmonie avec la construction principale édifiée sur le terrain et avec le contexte urbain environnant, respecter une hauteur et un traitement en fonction du secteur concerné. Toutes les règles sont

disponibles auprès du service Urbanisme de la mairie ou téléchargeables sur le site de la Ville à la rubrique Au quotidien - Urbanisme.

Une fois vos travaux terminés, vous devrez **transmettre en mairie une Déclaration Attestant de l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)**. Ce document signale non seulement la fin des travaux, mais aussi la conformité de ceux-ci vis-à-vis de l'autorisation initialement délivrée. Cette déclaration concerne le permis de construire ou d'aménager mais aussi la déclaration préalable. Elle doit être effectuée au moyen du formulaire Cerfa n°13408*08. Comme lors de la demande de permis de construire, une attestation indiquant que les travaux respectent bien la réglementation thermique 2012 doit-être jointe à la déclaration.

Le certificat d'urbanisme

Un Certificat d'Urbanisme peut être demandé dans les cas suivants :

- demande de certificat d'urbanisme de simple information, précisant les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété

et le régime des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain ;

- demande de certificat opérationnel pour savoir si l'opération décrite dans la demande peut être réalisée sur le terrain.

Le certificat d'urbanisme (suite)

Un géomètre est-il nécessaire ?

L'intervention d'un géomètre expert est nécessaire avant la construction si le terrain n'est pas délimité ou s'il doit être divisé.

La permission de voirie

Les voiries ont été transférées à la Métropole Rouen Normandie en 2015. La Ville continue à recueillir les demandes qui seront, selon les cas, instruites en mairie ou transmises à la Métropole.

Où faire la demande ?

Selon la nature de la demande : en mairie ou auprès de la Métropole (www.metropole-rouen-normandie.fr ou 0800 021 021). La demande fera l'objet d'un arrêté ou d'une autorisation de voirie.

Demande auprès de la Mairie :

- le montage d'un échafaudage sur le

Occupation du domaine public

L'organisation de toute manifestation sur le domaine public (foire à tout, vide grenier, vente au déballage, ...) doit faire l'objet d'une autorisation préalable et d'un arrêté municipal.

L'occupation du domaine public (trottoirs, places) par un commerce doit répondre à des conditions fixées par l'au-

Établissements Recevant du Public (ERP)

Toute ouverture d'un Établissement Recevant du Public (ERP) doit faire l'objet d'une demande et d'un arrêté municipal l'autorisant.

La construction, l'aménagement ou la modification d'un ERP sont soumis à l'obligation d'obtenir une autorisation préalable (AP) ou un permis de construire (PC) selon la nature des tra-

Délais de réponse ?

Le délai d'instruction est de 2 mois pour le certificat opérationnel et de 1 mois pour le certificat d'urbanisme.

domaine public,

- le stationnement d'une benne à gravats ou le dépôt de sable sur le trottoir,
- l'aménagement d'une zone de protection de chantier lors d'une construction,
- l'occupation du domaine public pour un déménagement,
- le changement ou la pose d'enseigne pour les commerces et entreprises,

Demande auprès de la Métropole :

- l'aménagement d'un surbaissé de trottoir,
- l'installation d'une terrasse sur la voie publique (brasserie, restaurant...)

torité administrative qui est en charge de sa gestion (Métropole ou Ville selon le cas). Elle nécessite une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté, et entraîne le paiement d'une redevance. Renseignements : Services technique et juridique de la mairie.

vaux. L'autorisation préalable peut-être demandée seule ou en accompagnement de la déclaration préalable (DP). Elle permet de vérifier la conformité de l'établissement par rapport à la réglementation en matière de sécurité incendie et d'accessibilité.

Renseignements : Service urbanisme de la mairie.

Énergies Métropole Rouen Normandie / France Rénov'

Énergies Métropole Rouen Normandie est le service public de la transition énergétique du territoire métropolitain. Entièrement gratuit et indépendant, ce service public est ouvert à l'ensemble des citoyens, collectivités, entreprises, et associations de la métropole. Il offre informations, conseils et accompagnement en matière de projets de transition énergétique (efficacité et performance énergétique, développement des énergies renouvelables, récupération et déploiement de la sobriété énergétique).



Énergies Métropole Rouen Normandie accompagne tous les particuliers propriétaires (en maison individuelle ou en

copropriété) désireux de réduire leur consommation et de faire baisser leurs factures d'énergies par une démarche de rénovation énergétique.

Du remplacement du système de chauffage au renforcement de l'isolation du bâtiment, en passant par l'optimisation de la ventilation du logement, les conseillers Énergies Métropole apportent expertise et conseil tout le long du projet. Afin d'appuyer les demandes et de permettre à celles-ci de se concrétiser, les conseillers identifient les aides financières mobilisables pour chaque projet et aident les usagers dans le montage de leur dossier.

Énergies Métropole Rouen Normandie

9 bis rue Jeanne d'Arc - 76000 Rouen

Horaires : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Tél. : 02.76.30.32.32

E-mail : energies@metropole-rouen-normandie.fr

A noter

Certains travaux de rénovation de votre logement peuvent être subventionnés par la Métropole, l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département de Seine-Maritime, la Région Normandie ou encore l'État.

Important : Les travaux éligibles ne doivent pas avoir commencé avant le(s) dépôt(s) de demande de subvention et devront être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Conseil Architecture Urbanisme Environnement (C.A.U.E. 76)

Un conseiller en architecture peut vous accompagner pour réaliser vos projets (construire, aménager, restaurer ou agrandir une habitation...) avant le dépôt de vos dossiers en mairie. Cette démarche est gratuite !

Permanences de proximité :

- **Mairie d'Elbeuf** - Service Urbanisme -
Place Aristide Briand - 76500 Elbeuf
Le 2^{ème} vendredi après-midi du mois uniquement sur rendez-vous au 02 2 96 90 11.
- **Métropole Rouen Normandie** - Département Urbanisme et Habitat - 53 rue de la Nostre - 76000 Rouen
Le 2^{ème} jeudi après-midi du mois uniquement sur rendez-vous au 02 35 52 83 50.

RAPPELS DE LA RÉGLEMENTATION

Vous trouverez dans les pages suivantes quelques rappels de réglementation et règles de bon voisinage. Pour toute précision ou question, contactez l'accueil de la mairie qui vous dirigera vers le service le plus à même de traiter votre demande.

Entretien des trottoirs

Il appartient aux riverains propriétaires et/ou occupants de maintenir le trottoir en bon état de propreté sur toute la largeur de leur propriété.

Par conséquent, la végétation empiétant sur le domaine public doit être régulièrement taillée (haies, branches), les feuilles mortes et herbes situées sur le trottoir enlevées.

Les saletés déplacées ne doivent pas être mises dans le caniveau (risque de bouchage des bouches avaloirs et/ou des grilles) mais ramassées et traitées

Bricolage et jardinage

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, les activités bruyantes effectuées par des particuliers et des professionnels, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage sont soumises à réglementation.

Sont concernées les activités réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils mécaniques et motorisés tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc.

Interdiction de brûlage à l'air libre

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf par arrêté municipal en date du 6 août 1997.

Déclaration de "Vide-maison"

Un vide-maison suit la législation de la vente au déballage. Il convient donc de déclarer en mairie la vente au déballage au minimum 15 jours avant la date prévue. Pour cela, remplissez le formu-

comme les autres déchets.

Lors de chutes de neige ou par temps de verglas, les riverains doivent dégager un passage permettant le croisement de deux piétons. Les riverains devront également s'assurer que le revêtement n'est pas glissant et, le cas échéant, mettre du sel ou du sable pour faciliter le passage des piétons.

De même, il est rappelé que l'arrêté "Fossé" interdit l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Sauf intervention urgente, ces travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ne peuvent être effectués, à l'extérieur ou à l'intérieur que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 20h,
- le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
- les dimanche et jour férié de 10h à 12h.

Pour les professionnels, les horaires sont les suivants :

- du lundi au samedi de 7h à 20h
- aucun travaux les dimanches et jours fériés.

La Métropole Rouen Normandie assure la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers, déchets recyclables et déchets verts. Pour connaître toutes les modalités, consultez la page 18.

laire Cerfa 13939*01 (téléchargeable sur www.service-public.fr ou disponible à l'accueil de la mairie). Cette demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité. Avant de communiquer sur

votre événement, attendez l'accord de la Mairie.

Un particulier ne peut organiser que deux ventes de biens d'occasions par an, chacune des ventes ne devant pas dépasser une durée de deux

Puits utilisés à des fins domestiques

Tout particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, doit déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie (puits, forage ou simple prise d'eau). Tout nouvel ouvrage fait l'objet d'une déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux. Le formulaire de déclaration (Cerfa n°13837*02) est téléchargeable sur servicepublic.fr ou disponible auprès du

Animaux

• Animaux domestiques

L'identification des animaux domestiques est obligatoire en France (L.212-10 du Code Rural). L'identification permet de retrouver le propriétaire en cas de nécessité (marquage de l'animal par tatouage ou tout autre procédé agréé par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et inscription sur le fichier prévu à l'article D. 212-66). *Plus d'infos sur le Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques sur le site de I-CAD, Société d'Identification des Carnivores Domestiques, www.i-cad.fr.*

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique. Les chiens doivent y être tenus en laisse. L'accès aux bâtiments publics et aires de jeux est interdit aux animaux. Le propriétaire et/ou détenteur d'un animal est légalement responsable des dégâts ou nuisances qu'il occasionne (abolements excessifs et non justifiés, chants du coq, odeurs d'urine, déjections non ramassées...).

Par ailleurs, pour limiter la prolifération des chats errants et les risques sanitaires qu'une population trop massive engendre, la municipalité met régulièrement en place des campagnes

de stérilisation par trappage. Le signalement de chats errants se fait uniquement auprès de la mairie, par téléphone au 02.35.81.01.84 ou par e-mail à servicejuridique@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Service Technique de la mairie.

Nous appelons à la vigilance les Saint-Aubinois disposant d'un puits à usage domestique sur leur parcelle et les invitons à faire vérifier la qualité des eaux puisées notamment pour l'arrosage des légumes. Les carrières ouvertes puis remblayées au début du siècle dernier sans réel contrôle des matériaux utilisés ont pu générer, sur l'ensemble du territoire communal, des pollutions, parfois lourdes, du sol et de la nappe phréatique. Cette recommandation comprend les puits situés sur les parcelles des "jardins ouvriers", en bord de Seine.

Les analyses peuvent être effectués par des laboratoires de contrôle agréés.

de stérilisation par trappage.

Le signalement de chats errants se fait uniquement auprès de la mairie, par téléphone au 02.35.81.01.84 ou par e-mail à servicejuridique@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

• Chiens susceptibles d'être dangereux

Les propriétaires de chien potentiellement dangereux, chiens d'attaque (1^{ère} catégorie), et chiens de garde et de défense (2^{ème} catégorie), sont tenus de posséder un permis de détention. Ce permis est établi au plus tôt au 8^{ème} mois du chien (permis provisoire), et au plus tard lorsqu'il atteint 1 an (permis définitif). La demande de permis de détention d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie se fait en mairie.

• Animaux errants

Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les animaux errants ou sauvages (chats, pigeons, cygnes,...) sur le domaine public pour éviter d'attirer les nuisibles (rats notamment) et leur prolifération.

En cas d'animaux errants ou dangereux, contactez la mairie. Pour les animaux perdus, vous pouvez contacter la SNPA, société de protection des animaux, au 02 35 70 20 36.

• Animaux sauvages blessés

La mairie ne gère pas les oiseaux ou autres animaux sauvages blessés ou malades (pigeons, renards, biches, ...) : vous devrez les emmener par vos propres moyens au Centre de Sauvegarde de l'association Chêne, 18 rue du Musée à Allouville-Bellefosse (02.35.96.06.54).

• Déjections canines

Il appartient aux propriétaires de chiens d'assurer le ramassage des déjections de leur animal sur les espaces publics (trottoirs, espaces verts, aires de jeux, etc.). Des sacs à déchets canins sont disponibles à l'accueil de la mairie.

• Morsure d'animaux

Toute morsure sur une personne causée par un animal, et notamment un chien, doit être déclarée par son propriétaire ou son détenteur ou par tout professionnel en ayant connaissance dans l'exercice de ses fonctions. La déclaration doit être faite auprès la mairie de la commune de résidence du propriétaire ou du détenteur de l'animal. L'animal fera l'objet d'examens auprès d'un vétérinaire agréé (liste disponible en mairie).

• Raticide

Des sachets de graines souricides et raticides sont mises à disposition gratuitement au secrétariat du Service Technique (en mairie).

• Chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires du chêne et du pin provoquent des réactions allergiques. Il est déconseillé de s'approcher et de toucher les chenilles ou leur nid. Signalez toute présence auprès du service technique de la mairie.

Limiter l'exposition, celle des enfants et animaux (éviter de rester près ou sous les arbres ou d'y faire sécher du linge ; mettre des vêtements cou-

vants ; arroser les zones concernées de manière à faire disparaître dans le sol les poils urticants).
En cas d'exposition ou de doute d'exposition aux poils de chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et en cas d'urgence appeler le 15.

• Essaims d'abeilles

Concernant les essaims d'abeilles, contactez en priorité un apiculteur qui pourra récupérer votre nid afin d'agrandir son rucher. La liste des apiculteurs volontaires est disponible sur le site internet : <http://sahn76.free.fr> ou en contactant le service technique au 02.35.81.97.51. Si la destruction s'avère nécessaire, contactez une société spécialisée.

• Destruction des nids de guêpes

Les sapeurs pompiers n'interviennent plus pour la destruction des nids d'insectes (guêpes, frelons, bourdons, ...). En cas de nid sur votre propriété, il vous faudra faire appel à une société spécialisée.

• Frelons asiatiques

Toute découverte d'un nid de frelon asiatique doit être signalée à la plateforme téléphonique dédiée de la Préfecture (tél. : 02 77 645 776) qui vous informera des mesures à prendre en fonction de la situation. Le site internet de la préfecture met à disposition la liste des professionnels agréés pour l'élimination des nids de frelons asiatiques ainsi qu'une fiche détaillée reprenant les principales informations sur ce sujet. En 2023, la Métropole Rouen Normandie subventionne la destruction de nids effectuées par un prestataire agréé à hauteur de 30% dans la limite de 100€ des dépenses éligibles.

Pour en savoir plus sur la réglementation spécifique à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, rendez-vous sur le site internet de la Ville. Pour toute précision ou question, contactez l'accueil de la mairie qui vous dirigera vers le service le plus à même de traiter votre demande.

Stationnement

Hormis les parkings privés de résidences ou de sociétés, **le stationnement est public sur l'ensemble de la commune.** Cela signifie que :

- L'emplacement situé devant votre domicile, sauf cas cités ci-dessus, ne vous appartient pas : chacun est libre de s'y garer,
- Il est interdit de déposer un conteneur à déchet, des cartons ou autres pour "réserver" une place à son usage personnel.

• Règle de stationnement

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'arrêté municipal en date du 19 juillet 1974 le stationnement des véhicules dans la commune répond à la règle du **stationnement unilatéral alterné.**

Ainsi, sauf disposition contraire matérialisée, le stationnement s'effectue dans les conditions suivantes :

- du 1^{er} au 15 de chaque mois : le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs des immeubles bordant la rue,
- du 16 au dernier jour du mois : le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs.

Le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces deux périodes, entre 20h30 et 21h.

• Mise en fourrière

Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire, bon nombre de **signalements de stationnement gênants ou dangereux** sont signalés en mairie. Devant l'incivilité croissante et le non-respect régulier du Code de la route, tout signalement avéré d'un véhicule ne respectant pas les règles du stationnement sera suivi d'une demande d'enlèvement et mise en fourrière aux frais du propriétaire du véhicule, effectuée auprès du Commissariat de Police d'Elbeuf par les services municipaux.

Vous pouvez signaler en mairie tout stationnement abusif (plus de 7 jours) ou gênant (stationnement sur trottoir, piste cyclable, emplacement réservé, devant une entrée carrossable (y compris celle du propriétaire du véhicule).

• Cartes de stationnement

Les "Carte européenne de stationnement" et "Carte Mobilité Inclusion" (CMI) permettent à toute personne en **situation de handicap** de stationner gratuitement sur toutes les places ouvertes au public.

Pour avoir le droit de s'arrêter ou de stationner sur une place réservée, la carte doit être mise en évidence à l'intérieur du véhicule et fixée contre le pare-brise.

• Stationnement des poids lourds et camping-cars

L'arrêté municipal en date du 27 mai 2019 précise que le stationnement des **poids lourds de plus de 3,5 tonnes*** et **camping-cars** est uniquement autorisé à Saint-Aubin-lès-Elbeuf aux emplacements suivants :

- Pour tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes : Avenue du Docteur Villers : de la voie ferrée au niveau du carrefour (dans le sens Cléon - Saint-Aubin-lès-Elbeuf), et du carrefour jusqu'en limite de commune (dans le sens Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Cléon), rue Joliot Curie, lieu-dit du Port Angot (emplacements matérialisés).
- Uniquement pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes et moins de 7,5 tonnes : un emplacement au niveau du parking de la gare face aux numéros 13 à 17 de la rue de la Pierre Saint Georges (côté voie ferrée).

Le stationnement **avec hébergement** des camping-cars **est interdit**, la ville ne disposant d'aucune aire de camping aménagée à cet effet.

**Ne sont pas concernés par cette mesure : les véhicules des transports publics de voyageurs et taxis, les poids lourds auto-école, les véhicules d'urgence et de secours, de police et de gendarmerie, les véhicules destinés aux personnes handicapées.*

LES DÉCHETS MÉNAGERS

La Métropole Rouen Normandie assure la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des déchets recyclables et des déchets végétaux.

- **Tous les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés après la collecte.**
- Les **jours fériés**, les collectes sont reportées au lendemain à compter du jour férié.

Les bacs de pré-collecte (bacs à couvercles verts, jaunes et marrons) sont livrés à domicile. Les sacs à déchets sont à récupérer en déchetteries du lundi au vendredi.



Le nettoyage des bacs est à la charge de l'utilisateur.

Pour demander, échanger ou signaler un problème concernant votre matériel de collecte : connectez-vous sur "Montri" ou appelez "Ma Métropole" au 0 800 021 021.

Option A Je scanne le code-barres

Option B J'utilise le moteur de recherche

Ampoules

Les ampoules à économie d'énergie doivent être déposées dans des points de collecte spécifiques comme les commerces ou les déchetteries.

Déchetterie

J'obtiens une consigne de tri **détaillée** et adaptée aux règles de tri **locales**

Application Montri

Tous les services déchets de la Métropole sont réunis dans une application. Gratuite et simple, cette application vous permet de vérifier les consignes de tri, de connaître les points de collecte, de faire une demande ou un signalement, de consulter le calendrier de collecte et les actualités du service.

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont à déposer uniquement dans le bac à couvercle vert.

Jour de ramassage : **lundi**.

Les déchets recyclables

TOUS VOS EMBALLAGES ET VOS PAPIERS SE TRIENT

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE 	TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL
TOUS LES EMBALLAGES EN CARTON 	TOUS LES PAPIERS

• Bien les vider
• Inutile de les laver
• Bien séparés
• Sans sac

CITEO

Informations sur les consignes de tri : www.amedar.fr

Les déchets recyclables sont à déposer dans le bac à couvercle jaune.

Jour de ramassage : **jeudi**.

Les déchets végétaux

Les déchets végétaux sont : les **tontes de gazon**, **feuilles mortes** et **petits branchages** (diamètre inférieur à 1 cm). Les autres déchets (branches, troncs, souches, bordures en bois, terre) sont à déposer en déchetterie.

Les déchets végétaux sont à déposer uniquement dans le bac à couvercle marron en vrac et sans sac. La collecte est limitée à un bac et deux sacs par semaine. Les déchets végétaux peuvent également être déposés dans les déchetteries.

Jour de ramassage : vendredi (collecte hebdomadaire de mars à novembre). Une collecte des sapins exclusivement aura lieu en janvier 2024.

En complément de votre bac marron, des sacs transparents (gratuits) sont mis à disposition par la Métropole. Les sacs sont récupérables en déchetterie (Cléon et Caudebec-lès-Elbeuf) aux horaires d'ouverture sauf le week-end.

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf par arrêté municipal en date du 6 août 1997.



Des solutions simples (paillage, broyage, compostage...) permettent de transformer ces déchets en ressources pour votre jardin. Retrouvez tous les conseils de jardinage durable sur www.metropole-rouen-normandie.fr/jardinage-durable

Le verre

Plusieurs points de collecte sont disponibles à Saint-Aubin-lès-Elbeuf pour la récupération du verre (UNIQUEMENT bouteilles, pots et bocaux en verre SANS bouchon ni couvercle) :

Rue André Gantois ; Impasse du Docteur Pain ; Rue Aristide Briand ; Rue Pierre Saint Georges ; Rue de Verdun ; Résidence du Mal Leclerc ; Avenue Pasteur ; Rue de Cléon ; Rue Gustave Flaubert ; Rue du Maréchal Foch ; Rue de la Résistance ; Rue André Malraux ; Rue Isaac Newton ; Rue des Pommiers ; Rue Marcel Touchard ; Parc Saint Remy (rue Jean Jaurès) ; Port de Plaisance (ruelle Bachelet) ; Rue de Freneuse ; Rue des Acacias ; Rue Hedouin Heullant.



Tous les **autres types de verre** comme le bris de glace, les assiettes, les verres, ... sont à jeter dans vos ordures ménagères (non recyclables).

Déchets d'équipements électriques et électroniques

L'association "Envie Boucle de Seine" récupère également les **appareils électroménagers** à son dépôt de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Les appareils électroménagers sont rénovés par des salariés en parcours d'insertion encadrés par des techniciens confirmés puis font l'objet d'un contrôle qualité avant d'être remis en vente au magasin à petit prix. Les appareils qui ne sont pas réutilisables sont démontés puis recyclés.

Envie Boucle de Seine - 12 rue de la Marne - 76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

L'huile de vidange

Des **points de collecte** sont à disposition pour la récupération de l'huile de vidange dans les déchetteries de Cléon et de Caudebec-lès-Elbeuf.

Les déchets d'amiante

La Métropole Rouen Normandie met en place un dispositif concernant le dépôt des **déchets d'amiante**.

Nous vous rappelons que l'intervention directe par des particuliers sur des matériaux amiantés doit être exceptionnelle et limitée. En effet, les fibres d'amiante sont constituées de filaments fins et fragiles, invisibles dans les poussières. Lorsqu'elles sont inhalées, elles se déposent dans les poumons et sont très difficiles à éliminer par l'organisme. L'exposition peut provoquer de graves maladies respiratoires (plaques pleurales, cancer du poumon ou de la plèvre) qui se déclarent généralement 20 à 40 ans après le début de l'exposition.

L'amiante libre ou friable doit impérativement être retirée par une entreprise spécialisée. Pour des travaux importants, il convient également de faire appel à des entreprises qualifiées.

Pour obtenir la liste de ces entreprises, contacter : QUALIBAT (01 47 04 26 01 ; www.qualibat.com) ; AFAQAFNOR (01 41 62 80 00 ; www.boutique-certification.afnor.org) ou GLOBAL CONSEIL (www.global-conseil.fr).

Si vous décidez d'effectuer vous-même des travaux sur des matériaux contenant de l'amiante lié, il faudra prendre de nombreuses et indispensables précautions (tenue vestimentaire et protection, manipulation des matériaux, etc.). La liste des précautions est disponible sur www.developpement-durable.gouv.fr ou sur le site de la Métropole : www.metropole-rouen-normandie.fr/particulier-dechets.

Dans ce cas, contactez la Métropole au 0800 021 021 pour signaler que vous avez de l'amiante à évacuer. La Métropole vous recontactera pour convenir d'un rendez-vous sur le lieu où se trouvent les déchets d'amiante. L'agent de la Métropole évaluera la quantité de déchets d'amiante lié, vous fournira les "big-bags" (payants) nécessaires, vous expliquera les consignes d'emballage et vous fixera un rendez-vous pour porter les "big-bags" dans un site identifié.

Les encombrants

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie, la Métropole met en place pour les particuliers un service de collecte des encombrants.

Les personnes en **habitat collectif** sont priées de s'adresser à leur gestionnaire.

Pour les personnes en **habitat individuel**, un service gratuit est effectué en porte-à-porte sur rendez-vous dans la limite de 2m³ en contactant "Ma Métropole" au 0800 021 021 ou en prenant rendez-vous sur le site : www.metropole-rouen-normandie.fr/que-faire-de-vos-encombrants.

A noter : Les encombrants doivent être déposés sur le trottoir la veille au soir du rendez-vous (hors produits dangereux, déchets d'équipements électriques et électroniques, bouteilles de gaz et médicaments). Le numéro communiqué lors de la prise de rendez-vous doit être précisé sur le dépôt.

Les autres déchets

Les déchets ne faisant pas l'objet d'une collecte en porte-à-porte (gravats, ferraille, encombrants, déchets électroniques et électriques) sont à déposer en déchetterie.

Les bouteilles de gaz sont à déposer uniquement à la déchetterie de Rouen (quai du Pré aux Loups). Les déchets explosifs, radioactifs ou instables ne doivent pas être mis dans votre poubelle habituelle ni amenés en déchetterie. Si vous détenez ce type de déchet, hautement explosif, ne le manipulez pas et faites appel à une entreprise spécialisée.

Déchetterie de Cléon

Rue Marie-Louise et Raymond Boucher -
76410 Cléon

Horaires : du lundi au samedi, de 10h à 18h ; le dimanche de 9h30 à 12h30.

Déchetterie de Caudebec-lès-Elbeuf

Rue de la Chaussée - ZAC du Clos Allard - 76320 Caudebec-lès-Elbeuf

Horaires : du lundi au samedi de 10h à 18h ; le dimanche de 9h30 à 12h30.

A noter : Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

l'abandon et le dépôt sauvage d'ordures (sacs, encombrants) sur la voie publique, même à proximité des bacs ou des colonnes à déchets, sont interdits.

Au-delà de nuisances visuelles et olfactives, le dépôt sauvage pollue le sol, l'eau et peut être dangereux.

Cette infraction peut être sanctionnée par une contravention (amende pouvant atteindre 1 500 €) conformément à la réglementation (code de l'environnement et code pénal).

Pour signaler un dépôt sauvage, vous pouvez contacter Ma Métropole au 0800 021 021.



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Les Services de l'eau et de l'assainissement sont gérés par la Métropole Rouen Normandie.

• Service commercial Elbeuf :

Métropole Rouen Normandie -
Direction de l'Eau - 8 place Aristide Briand - 76500 Elbeuf.

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h (sauf le vendredi : fermeture à 16h30).

• Pour vos renseignements et en cas de problème, contactez "Ma Métropole" au 0800 021 021 (numéro vert).

• Toutes les demandes et réclamations doivent être formulées par écrit et envoyées à : Métropole Rouen Normandie - Le 108 - 108 allée François Mitterrand - CS 50589 - 76006 Rouen Cedex.

LES NUMÉROS UTILES

SERVICES D'URGENCE

- **Police Secours** 17
- **Commissariat de Police d'Elbeuf**
..... 02 35 81 76 99
- **Pompiers** 18
(incendies, urgences médicales)

Urgences médicales

- **SAMU**..... 15
- **Centre anti-poison**... 02 32 96 35 35
- **Pharmacie de garde** 32 37
- **Médecin de garde** 116-117

- **Hôpital des Feugrais (urgences)**
..... 02 32 96 35 19

Urgences réseaux

- **Urgences Électricité**
ERDF 09 726 750 76
- **Urgences Gaz**
GRDF 0 800 47 33 33
- **Urgences Eau - Assainissement**
Ma Métropole 0 800 021 021

ADMINISTRATIONS

Pour connaître toutes les coordonnées et horaires de vos administrations, rendez-vous sur le portail internet du Service Public à <http://lannuaire.service-public.fr>

- **Allô Service Public** 39 39
- **Métropole Rouen Normandie**
..... 0 800 021 021
Le 108 - 108 allée François Mitterand -
CS50589 - 76006 Rouen Cedex
- **Pôle de proximité Val de Seine**
8 place Aristide Briand - 76500 Elbeuf
- **Préfecture de la Seine-Maritime**
..... 02 32 76 50 00
7 place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex
- **Département de Seine-Maritime**
Cour Clemenceau - Quai Jean-Moulin
76101 Rouen Cedex 1..... 02 35 03 55 55
- **Région Normandie** 02 35 52 56 00
5 rue Robert Schuman - 76174 Rouen Cedex
- **Maison des Services au Public (MSAP)**
..... 02 35 23 87 87
Rue de la Liberté - 76350 Oissel
- **Maison de la Justice et du Droit**
..... 02 35 77 23 24
27 place de la République - 76500 Elbeuf
*Soutien juridique, médiation et prévention.
Sur rendez-vous, permanences avocat, huissier, greffier,
médiateur familial, écrivain public, notaire, conciliateur de justice, etc. Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le vendredi de 9h à 12h.*
- **CAF d'Elbeuf** 09 69 37 32 30
Rue de la Prairie - 76500 Elbeuf
- **CPAM de Seine-Maritime - Site d'Elbeuf**
Rue de la Prairie - 76500 Elbeuf 36 46
- **La Poste de Saint-Aubin-lès-Elbeuf**
20 espace des Foudriots 36 31
- **Église Saint-Aubin**
Place Jules Ferry
Presbytère : 1 rue Thiers 02 35 77 03 02

EMPLOI

- **Pôle Emploi Elbeuf**..... 09 72 72 39 49
39 Rue Poussin - 76500 Elbeuf
- **Mission Locale**..... 02 32 96 44 30
25 Rue Camille Randoing - 76500 Elbeuf
- **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi**
P.L.I.E. 02 32 76 69 49
- **CitésLab**
Permanences en mairies... 07 64 24 63 30

POMPES FUNÈBRES

- **Pompes funèbres Monjanel**
15 rue de la République - Saint-Aubin
..... 02 35 77 61 61
- **Pompes funèbres générales (PFG)**
34 rue de la République - Saint-Aubin
..... 02 35 81 05 49
3 rue Léon Gambetta - Caudebec
..... 02 35 81 05 89
- **Pompes funèbres Roc Eclerc**
30 rue de la République - Saint-Aubin
..... 02 35 77 30 00

- **Pompes funèbres Closse**
10 rue Pierre Sémard - Tourville la Rivière
..... 02 35 77 58 74
- **Pompes funèbres municipales d'Elbeuf**
28 rue du 1^{er} mai - Elbeuf
..... 02 35 78 97 97

Cimetière municipal

6, rue de Verdun.

Ouverture du lundi au dimanche :

- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 8h30 à 17h45 ;
- Du 1^{er} octobre au 31 mars : de 8h30 à 16h45.

LES PROFESSIONS DE SANTÉ

Médecins généralistes

- **CABINET MÉDICAL Sylvie FABRE-GILLOT**
16 rue de la République 02 35 77 56 35
- **CABINET MÉDICAL**
Éric PAISNEL, Nicolas QUESNOT, Véronique PASKALI-REVIL
59 rue Isidore Maille 02 35 77 12 38
- **GROUPE MÉDICAL FLEMING**
Didier COLNOT, Richard GAUTHIER
7 rue Jean Monnet 02 35 77 16 38
- **CENTRE MÉDICAL PASTEUR**
Valérie GHÉRON, Karine SIMON-LARÈSE
90 rue du M^{al} Leclerc 02 35 78 57 54

Dentistes, chirurgien-dentistes

- **GROUPE DENTAIRE PIERRE FAUCHARD**
Paul BONDARI, Laurent LETELLIER, Charlotte CRENO
24 rue de la République 02 35 77 07 97

- **Ali SLEIMAN**
12 rue Eugène Chevreul 02 35 74 03 05
- **Boris MENZILDJIAN, Mélanie THOMAS**
27 rue du M^{al} Leclerc 02 32 82 50 70

Infirmiers

- **Isabelle BELMUDES-ROULLAND, Isabelle DORIVAL, Sophie CHATEL**
38 rue de la Résistance 02 35 77 66 04
- **SCN Infirmières des Novales**
Laorry MORIN, Naima DJOUMAD, Anne-Laure DELAMARE, Amandine DELABARRE, Jordan EBROUSSARD, Jenny ZAIA, Aurélie SAVEY
38 rue de la Résistance 06 08 46 09 46
- **Anne RAKOTOMANANA, Laetitia BIVILLE et Laetitia MABIRE**
9 rue Paul Bert 09 84 27 38 87
- **Mireya MIFTAHOUDINE**
59 rue Isidore Maille 06 99 05 69 13

Masseurs, kinésithérapeutes

- **Michel DACQUET**
34 rue Maréchal Leclerc 02 35 78 18 25
- **Dominique FACHE, Philippe HENOCQ, Yoann MAILLARD, Clément BRIDA**
Centre commercial Les Novales
36 rue de la Résistance 02 35 78 81 81
- **MAISON PARAMÉDICALE SAINT-AUBINOISE**
Pierre FONTENEAU, Jocelyn OCHIER, Élodie LEBOSQUAIN, Grégory VASSEUR, Hélène BAPTISTA, Haïfa ZITARI, Malgorzata LEWICKA, Pauline SIMON, Alice VAN WYNSBERGHE
57, rue Isidore Maille..... 02 35 87 26 35

Matériel médical

- **AUX DEUX RIVES MÉDICALES**
4 bis rue du M^e Leclerc..... 02 35 81 09 16

Orthophonistes

- **SCI ORTHOVÉZIER**
Aurélie LAPERT, Blandine FRÉMEAUX
15 rue Serge Vézier..... 02 76 78 88 39

Ostéopathes

- **Ameline NOBLESSE**
18 rue de la République 06 89 43 80 62
- **Anne-Laure LACROIX**
26 espace des Foudriots 06 21 49 10 79
- **Olivier Cougourdan**
27 rue Maréchal Leclerc 02 35 87 07 78

Pédiatres

- **Valérie HEURTAUX**
26 espace des Foudriots 02 32 64 60 32

Pharmaciens

- **PHARMACIE AUBINOISE - Mme PREIRA**
9 rue Paul Bert 02 35 77 02 59
- **PHARMACIE des FEUGRAIS - M. EVRERIN**
3 rue des Feugrais 02 35 77 21 98

Podologues

- **Alexandre ÉLIAS**
Centre commercial Les Novales
38 rue de la Résistance 02 35 81 38 17
- **Émilie AUBINEAU-BRICOUT**
18, rue de la République ... 02 35 87 40 17

Psychomotricien

- **Sarah Bendjebara-Blais**
9 rue Paul Bert 07 49 19 06 82

Radiologie

- **GROUPE DE RADIOLOGIE ET ÉCHOGRAPHIE**
9 avenue de l'Europe 02 35 81 32 32
- **IRM DES VALLÉES**
Rue du Docteur Villers 02 35 75 31 10

Réflexologie

- **Ophélie CAQUET**
9 rue Paul Bert..... 06 03 87 31 95

Sages-femmes

- **Béatrice ALLOUCHERY** 06 08 09 20 58
- **Élodie MOREAU** 07 50 33 12 21
83 rue Aristide Briand
- **Laure PRIEUR**
9 rue Paul Bert 06 68 62 20 43
- **Eve-Marie JOUTEL**
9 rue Paul Bert 06 72 63 37 13

Sophrologie - Hypnose

- **Anne GUERRE** 06 98 02 51 35
18 rue de la République

Vétérinaire

- **CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SAINT FRANÇOIS**
Arnaud BOURGERON
2 espace des Foudriots 02 35 74 91 19

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL

CHI ELVR - Hôpital des Feugrais
Standard : 02 32 96 35 35
Avenue du Docteur Villers
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf
www.chi-elbeuf-louviers.fr
RDV en ligne sur Doctolib

Services de l'accueil

- Gestion facturation hospitalisés 02 32 96 35 64
- Gestion facturation consultations... 02 32 96 35 60
- Service social..... 02 32 96 35 86

Consultations - Hospitalisations

- Addictologie - Tabacologie (ELISA)
..... 02 32 82 21 24
- Anesthésie..... 02 32 96 35 58
- Cancérologie :
 - Gynécologie..... 02 32 96 35 23
 - Hépato-Gastro-Entérologie 02 32 96 35 71
 - ORL..... 02 32 96 35 99
 - Pneumologie 02 32 96 35 76
 - Urologie..... 02 32 96 35 17
 - Viscérale - vasculaire 02 32 96 35 17
- Cardiologie - Soins intensifs - Angiologie
..... 02 32 96 35 68
- Chirurgie Ambulatoire 02 32 96 36 24
- Chirurgie Bariatrique (obésité) .. 02 32 96 35 17
- Chirurgie Gynécologique 02 32 96 35 23
- Chirurgie ORL..... 02 32 96 35 99
- Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
..... 02 32 82 21 62
- Chirurgie Urologie-Andrologie.. 02 32 96 35 17
- Chirurgie Vasculaire-Viscérale .. 02 32 96 35 17
- Consultation Douleur 02 32 82 21 37
- Consultation Mémoire..... 02 32 82 21 69
- Échographie 02 32 96 36 41
- Équipe d'Aide aux Victimes de Violence (EMHAVI)
Maison des femmes..... 02 32 96 80 80
- Endocrinologie - Diabétologie .. 02 32 96 35 71
- Endoscopies Bronchiques - Explorations
Fonctionnelles 02 32 96 34 87
- Endoscopies et Explorations Fonctionnelles
Digestives 02 32 96 35 71
- Explorations Fonctionnelles Cardiologiques -

- Vasculaires 02 32 96 35 68
- Explorations Fonctionnelles Neurologiques
..... 02 32 96 34 81
- Gériatrie (Équipe Mobile d'Évaluation
à Domicile)..... 02 32 82 21 69
- Gynécologie Obstétrique 02 32 96 35 23
..... ou 02 32 96 35 21
- Hépato-Gastro-Entérologie 02 32 96 35 71
- Hôpital de jour de médecine ... 02 32 96 23 24
- Hospitalisation A Domicile 02 32 82 21 63
- IRM..... 02 32 82 21 40
- Laboratoires d'Analyses Médicales
..... 02 32 96 35 09 ou 02 32 96 35 08
- Mammographie..... 02 32 82 21 21
- Maternité des Feugrais 02 32 96 35 23
- Médecine Gériatrique/SRR.. 02 32 96 39 56/55
- Médecine interne et
pathologies infectieuses 02 32 96 35 71
- Néonatalogie - Pédiatrie..... 02 32 96 35 40
- Néphrologie - Hémodialyse 02 32 96 23 02
- Neurologie 02 32 96 35 71
- Nutrition 02 32 96 35 71
- Oncologie médicale 02 32 96 35 71
- Pneumologie..... 02 32 96 35 76
- Radiologie..... 02 32 96 35 39
- Réanimation 02 32 96 35 32
- Rhumatologie 02 32 96 35 76
- Services de Soins Infirmiers à Domicile
..... 02 35 96 89 89
- Scanner 02 32 96 36 41
- Sénologie (maladies du sein)... 02 32 96 35 23
- Soins Palliatifs (équipe mobile de soins
palliatifs).... 02 32 82 21 37 et 02 32 96 39 50
- Soins de Suite Gériatrique . 02 32 96 39 55/56
- Soins de Suite - Réadaptation... 02 32 96 39 56
- Urgences + UHCD..... 02 32 96 35 19
- Urologie 02 32 96 35 17

EPHAD Les Collines de Seine

Établissement d'Hébergement pour Personnes
Âgées Dépendantes

2, avenue du Docteur Villers

- Standard 02 32 82 78 78

LES TRANSPORTS

LA GARE SNCF

La gare SNCF est située Place du Général de Gaulle à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Elle permet un accès rapide et direct à Rouen par le TER, ainsi que vers d'autres villes de la région.

Vous retrouverez toutes les informations nécessaires à vos déplacements sur www.ter.sncf.com/normandie

Pour tout complément d'information



(horaires, tarifs, services), les conseillers Contact TER Normandie vous accueillent au 0 800 801 801 (service et appel gratuit).

LES T.A.E., partenaires du réseau Astuce

Lignes régulières

Ligne A : Saint-Pierre - Cléon (via Saint-Aubin).

Ligne B : Elbeuf - Le Buquet - La Londe.

Ligne C : Saint-Pierre - Elbeuf.

Ligne E : Cléon - Elbeuf (via Saint-Aubin).

Ligne F : Saint-Pierre - Oissel (via Saint-Aubin).

Ligne H : Hôpital Louviers - Hôpital Saint-Aubin

Ligne F9 : Elbeuf - Rouen

Ligne D1* : Elbeuf - Cléon (via Saint-Aubin).

Ligne D2* : Saint-Pierre - Oissel (via Saint-Aubin).

* Uniquement les dimanches et jours fériés.

Détail des lignes sur : www.reseau-astuce.fr

Transport à la demande (ALLOBUS)

Vous pouvez vous déplacer aux horaires de votre choix à l'intérieur d'une même zone ou rejoindre une ligne régulière sur un point d'échange pour effectuer une correspondance du lundi au samedi de 7h à 19h30.

Inscription jusqu'à 1 heure avant l'heure de départ :

- par téléphone au 02 32 96 51 51 du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, le samedi de 7h30 à 12h30.
- en ligne sur www.reseau-astuce.fr

Nouveau : Possibilité de choisir l'arrêt et/ou l'horaire de départ ou d'arrivée.

Transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR)

Le service Handistuce est un service de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite.

Ce service a été mis en place pour les personnes en situation de handicap ne pouvant pas emprunter réseau Astuce. Le transport s'effectue de trottoir à trottoir et à la demande, pour des déplacements privés, professionnels et de loisirs (déplacements médicaux non pris en charge).

La réservation doit se faire au plus tard la veille avant 11h pour les minibus et avant 16h pour les taxis (sauf week-end et jours fériés). Contact : Agence Astuce Elbeuf.

Renseignements :

- www.reseau-astuce.fr
- Espace Transport
84 Rue des Martyrs - Elbeuf
Tél. : 02 32 96 51 51
Horaires d'ouverture : *Le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h ; du mardi au vendredi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 18h ; le samedi de 09h à 12h30.*

Points de vente des titres de transport

Vente de titres magnétiques uniquement, agréés pour le rechargement carte Astuce :

- Bar Tabac de la Gare
29 rue Charles Legoupil
- Bar Tabac Le Pas-sage
30 rue du Maréchal Leclerc
- Bar Tabac Le Saint Amour
60 rue Marcel Touchard

LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

La commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf est exposée à quatre risques majeurs : deux risques naturels (inondations et effondrement de falaises) et deux risques technologiques (risque industriel et transport de matières dangereuses). Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, il faut être conscient du risque et être prêts à réagir face à des événements éventuels.

Divers supports d'information et d'alerte sont à votre disposition :

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le DICRIM expose les risques majeurs auxquels est exposée la commune ainsi que les moyens de prévention et les dispositifs à suivre en cas d'alerte.

Vous pouvez retirer la brochure à l'accueil de la mairie ou la télécharger sur le site de la Ville à la rubrique "Cadre de vie - Risques".

Les systèmes d'alerte de la population

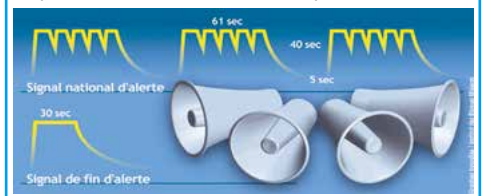
Afin d'être informé au plus tôt de la survenue d'un incident naturel ou technologique, vous pouvez vous inscrire à différents systèmes d'alerte.

- Le système d'alerte communal : envoi de messages vocaux ou SMS pour tout incident survenant à Saint-Aubin (inscription grâce au formulaire en page 33 ou en ligne sur le site de la Ville) ainsi que via la plateforme Intramuros (pour smartphone et tablettes, paramétrage d'alertes à définir vous-même).
- Le système d'alerte par SMS de la Métropole qui couvre l'information sur le territoire métropolitain (inscription sur

www.metropole-rouen-normandie.fr/inscription-aux-sms-dalerte-risques).

- Le dispositif "Allo Industrie" mis en place par les industriels (inscription sur le site internet Allo-Industrie ou au 0 805 691 282.)

** Les essais de sirènes sont effectués sur l'ensemble du département le 1^{er} mercredi de chaque mois à 12h.*



L'information sur les risques sanitaires

Pour vous informer sur les risques sanitaires (épidémie, canicule, ...), vous pouvez consulter le site du Ministère des Solidarités et de la Santé sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr>.

Réserve communale de sécurité civile

La réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles, pouvant être mobilisés par le maire en appui des pouvoirs publics, afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune et assurer la sauvegarde de la population. En cas de crise, la réserve communale peut apporter son soutien aux populations sinistrées en complément des actions engagées par les services municipaux et les services de secours.

Vous pouvez retirer les formulaires d'inscription à l'accueil de la mairie ou les télécharger sur le site de la Ville à la rubrique "Cadre de vie - Risques naturels et technologiques".



CONSEILS DE SÉCURITÉ

Pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier. En cas d'absence, informez vos voisins qui pourront être vigilants.



Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée. N'inscrivez pas votre adresse sur votre trousseau de clés. En cas d'absence, évitez les signes extérieurs prouvant votre absence (boîtes aux lettres pleines, ...).



N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien, agents d'ERDF, du Service des Eaux, de la Police ou de tout autre service public...). Utilisez votre œilleton ou entrebâilleur de porte (chaîne de sécurité) et avant de lui ouvrir vérifiez sa qualité auprès de son entreprise. Dans le doute, appelez au numéro indiqué sur votre facture ou tout autre document pour les autres services publics. Ne placez pas vos objets de valeur dans la pièce où vous recevez ces visiteurs. Si un doute survient après avoir fait entrer un visiteur, notez tous les détails permettant un signalement qui pourra être utile aux forces de police.



Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous en espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire ou par chèque (n'empportez avec vous que les chèques dont vous avez besoin, en prenant soin d'en relever les numéros). N'acceptez en aucun cas de montrer argent, bijoux ou carte de crédit.



Pour vos travaux en intérieur et en extérieur, faites appel à des professionnels reconnus. Méfiez-vous des offres de service trop alléchantes.



Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (https).



Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect. Bénéficiez des opérations "tranquillité seniors" et "tranquillité vacances" : des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront. Pour bénéficier de ces services, présentez-vous au Commissariat de Police d'Elbeuf.



Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.

**Dans tous les cas, n'hésitez pas à appeler le Commissariat de Police
au 02 76 52 85 00 ou au 17**

Sécurité

• Aide à l'installation de systèmes de protection

Dans le cadre de l'installation de systèmes d'alarme anti-intrusion et/ou de vidéosurveillance dans les habitations individuelles et les commerces, la municipalité peut octroyer une subvention d'équipement allant de 20 à 30%. Les personnes intéressées doivent adresser au maire une demande écrite, accompagnée de trois devis demandés auprès d'installateurs agréés, et cela avant tout engagement de travaux. La subvention est versée après exécution des travaux. Nous vous rappelons qu'il n'est autorisé que de filmer l'intérieur de sa propriété, il est interdit de filmer la voie publique (y compris le stationnement devant le domicile).

• Prévention des cambriolages

Le Commissariat de Police d'Elbeuf propose tout au long de l'année une opération "Tranquillité Vacances". Grâce à ce dispositif, les personnes partant en congés peuvent s'inscrire auprès du Commissariat qui, en fonction des dates d'absences signalées, effectuera des passages réguliers au niveau des habitations. Service gratuit. La brochure "Prévenir les Cambriolages", disponible au Commissariat, vous conseillera pour bien protéger votre domicile, ou, en cas d'effraction, à prévenir, réagir et effectuer les bonnes démarches.

• Systèmes de vidéo-protection

Les bâtiments publics sont majoritairement équipés d'appareils de vidéoprotection afin de lutter contre les dégradations et vols.

• Plaintes en ligne

Les personnes victimes d'une infraction contre leurs biens dont l'auteur est inconnu peuvent "pré-déposer" plainte en ligne. Sont notamment concernés les vols dans la résidence (principale ou secondaire) et dans le véhicule, les vols de deux roues et de téléphones portables, les dégradations et destructions de biens privés (véhicule, clôture,...), les

escroqueries et abus de confiance.

La pré-plainte en ligne peut être effectuée à partir de n'importe quel accès à internet. Le formulaire de pré-plainte vous permettra de gagner du temps : après avoir complété en ligne le formulaire, vous obtiendrez un rendez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre choix afin d'y signer votre plainte. Aux jour et heure fixés, présentez-vous avec l'ensemble des justificatifs nécessaires dont la liste vous aura été indiquée.

Pré-plainte en ligne :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Troubles du voisinage

Si vous êtes victime d'un trouble du voisinage (nuisances sonores, odeurs, ou constructions gênantes,...) et que les démarches amiables auprès de votre voisin sont infructueuses, vous pouvez prendre rendez-vous avec le conciliateur de justice. Son rôle est de rechercher et parvenir à trouver une solution susceptible de convenir aux deux parties, respectant la loi et faisant cesser le trouble anormal.

Le conciliateur assure des permanences en mairie de Saint-Aubin. Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil de la mairie soit en vous rendant sur place soit en téléphonant au 02.35.81.01.84.

Médiation

Aide aux victimes de problèmes pénaux :

- **AVIPP** 02.35.70.10.20
1 rue Guillaume le Conquérant - 76000 Rouen

Médiation familiale :

- **Triologue** 02.32.08.07.12
29 rue de Buffon - 76000 Rouen

Violences intra-familiales :

- **PAVIF** 02.35.71.26.01
19 rue A. Carrel - 76000 Rouen

Violences conjugales :

- **Accueil Solidarité de l'Agglomération Elbeuvienne (ASAE)** 02.35.37.35.97
78 rue des Martyrs - 76500 Elbeuf

Violences aux femmes :

- **Stop-violences** 3919

LA PETITE ENFANCE

LA PARENT'AISE, MULTI-ACCUEIL COMMUNAL

Les Saint-Aubinois disposent d'une structure multi-accueil pour leurs enfants âgés de 4 mois à 6 ans : "La Parent'aise", située au cœur du quartier des Novaales.

Cette structure répond aux différents besoins de garde pour les enfants : mode régulier ou ponctuel.

La Parent'Aise offre un espace spécialement étudié et aménagé par une équipe pluridisciplinaire dans le but d'offrir un lieu convivial, ludique et agréable qui favorise l'éveil, l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation des jeunes enfants.

Diverses activités en alternance avec des temps de jeux libres sont proposées aux enfants : ateliers de motricité, peinture, pâte à modeler.



INSCRIPTIONS

Le jour de l'inscription, munissez-vous d'un justificatif de domicile, du livret de famille, d'un certificat médical d'admission, d'une attestation de responsabilité civile et de votre numéro d'allocataire CAF afin de déterminer le tarif horaire.

Une période d'adaptation obligatoire sera mise en place.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter directement la structure.

Infos complémentaires :

- Les repas, goûters et couches sont à fournir par les parents.
- Fermetures annuelles en août et entre Noël et le Nouvel An.

- Capacité d'accueil : 20 places.
 - ▶ **10 places en accueil régulier** de 8h à 18h : l'accueil est régulier et définit dans un contrat. Pour les places en mode "crèche", la priorité est donnée aux parents qui travaillent tous les deux en fonction des places disponibles.
 - ▶ **10 places en mode "halte-garderie"** de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h : l'accueil est occasionnel selon les besoins des parents. Les créneaux horaires sont à réserver d'un mois sur l'autre.

Multi-accueil La Parent'aise
6B rue André Malraux

Téléphone :02 35 87 50 12

Horaires :

- Du lundi au vendredi, de 8h à 18h.

LES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

- **MAM les p'tits Schtroumpfs** 
5 chemin des Feugrais
Contact :02 35 33 05 83
ou vanessap27@bbox.fr

- **MAM Éclats de Rires** 
4 rue de Verdun
Contact : sur place ou par e-mail
à : mam.eclats.de.rires@gmail.com



Le Portail Famille mis en place par la municipalité a pour vocation de faciliter de nombreuses démarches dans les domaines de la restauration scolaire, de l'accueil de loisirs, des activités périscolaires, des haltes-garderies, ...

Le Portail Famille vous permet d'inscrire vos enfants à la restauration scolaire, de visualiser leur présence aux différentes activités, de les inscrire aux sessions de vacances au centre de loisirs L'Escapade, de payer en ligne votre facture mensuelle ou encore, de consulter les actualités (dates limites de paiement et de réservation, menu des cantines, dates d'inscription dans les écoles, etc.).

Ce service est accessible 24h/24 et 7 jours/7 depuis votre téléphone, tablette ou ordinateur.

Pour plus de renseignements (aide aux démarches d'inscription, de réservations et de paiement), contactez le régisseur du Portail famille, à l'accueil de la mairie, par e-mail à portailfamille@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr ou au 02.35.81.01.84.

LA VIE SCOLAIRE

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration est assurée par des cuisiniers municipaux. Les menus, établis par les équipes de restauration, sont contrôlés par la diététicienne.

L'inscription et les réservations se font à l'année sur le portail famille (<https://portail-sae.ciril.net>). Les parents peuvent réserver les jours de présence de leur(s) enfant(s) avec la possibilité de modifier la réservation annuelle jusqu'au mardi soir pour la semaine suivante.

Afin de garantir l'équité des services proposés, la capacité financière des familles est prise en compte pour la facturation, déclinée en six tranches selon le quotient familial. Le tarif applicable est déterminé lors de l'inscription.

Pour toute aide aux démarches d'inscription et/ou de réservation, contactez la mairie au 02.35.81.01.84 ou à portailfamille@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Le début des vacances a lieu à la fin des jours indiqués et la reprise des cours le matin des jours indiqués.

- Rentrée scolaire des élèves : lundi 4 septembre 2023
- Vacances de la Toussaint : du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023
- Vacances de Noël : du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024
- Vacances d'hiver : du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024
- Vacances de printemps : du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024
- Pont de l'Ascension : vendredi 11 mai 2024
- Vacances d'été : samedi 6 juillet 2024

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ÉCOLES MATERNELLES

École maternelle Maille et Pécoud

7 rue de la République
Téléphone : 02 35 77 16 96
Directeur : M. LE LOARER

École maternelle Marcel Touchard

6 rue Bachelet Damville
Téléphone : 02 35 77 25 46
Directrice : Mme CZERNIAK

École maternelle André Malraux

25 rue de la résistance
Téléphone : 02 35 81 02 82
Directeur : M. CORDELIER

École maternelle privée Saint-Joseph

1 rue Henri Wallon
Téléphone : 02 35 77 24 43
Directeur : M. PICARD

Inscriptions dans les écoles

Pour inscrire votre enfant, vous devez prendre rendez-vous avec le Service Éducation de la Mairie. Pièces demandées : livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture E.D.F., téléphone fixe, loyer, etc.), carnet de santé de l'enfant, dernière attestation CAF (pour le quotient familial) et, le cas échéant : avis de non imposition N-1 ; jugement de divorce.

Cette première démarche a lieu généralement en mars et vous permettra d'obtenir le "récépissé d'admission scolaire" qui vous sera demandé par le directeur de l'école concernée lors de l'inscription (en avril-mai, selon les écoles).

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École élémentaire Paul Bert & Victor Hugo

Esplanade de Pattensen
Téléphone : 02 35 77 23 53
Directrice : Mme BOULY

École élémentaire Marcel Touchard

8 rue Bachelet Damville
Téléphone : 02 35 77 31 75
Directeur : M. DEMANDRILLE

École élémentaire André Malraux

23 rue de la Résistance
Téléphone : 02 35 81 04 78
Directrice : Mme MOUCHEL

École élémentaire privée Saint-Joseph

1 rue Henri Wallon
Téléphone : 02 35 77 24 43
Directeur : M. PICARD

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Collège Arthur Rimbaud

4 rue Bachelet Damville
Téléphone : 02 35 77 08 15
Principale : Mme RICHARD



LE TEMPS SCOLAIRE

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires de Saint-Aubin-lès-Elbeuf ont cours quatre jours par semaine : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIFS

La Ville de Saint-Aubin met en place différentes activités pendant les temps périscolaires. Pour inscrire vos enfants aux activités périscolaires, vous devez les inscrire directement via le Portail famille (<https://portail-sae.ciril.net>). Vous avez la possibilité de modifier vos réservations annuelle directement depuis votre espace personnalisé jusqu'au mardi soir de la semaine précédente. La tarification est appliquée en fonction du quotient familial.

Pour toute aide aux démarches d'inscription et/ou de réservation, contactez la mairie au 02.35.81.01.84 ou à portailfamille@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr.

• La garderie du matin

Le matin, un service de garderie est assuré dans chaque établissement par du personnel communal qualifié.

- **Horaires de la garderie du matin** : de 7h30 à 8h20.

• Les activités du soir

Chaque soir, des activités adaptées sont proposées aux enfants des écoles maternelles et des écoles élémentaires. Les enfants peuvent choisir la même activité ou un panaché d'activités par soir de la semaine.

- **Horaires des activités du soir** : à partir de 16h30. La fin des activités est au maximum à 18h.

Les élèves des écoles maternelles peuvent profiter d'activités ludiques encadrées par des animateurs : jeux de société, jeux dans la cour, jeux symboliques (coin voiture, dinette...), jeux de construction, activités manuelles, activités autour du livre (contes et comptines, lecture libre), ...

Les élèves des écoles élémentaires peuvent participer à l'accompagnement scolaire et/ou aux activités récréatives.

- L'accompagnement scolaire

La Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf propose un service d'accompagnement scolaire s'adressant aux enfants des écoles élémentaires.

L'objectif est d'aider les enfants dans la réalisation de leurs leçons et de leur proposer des activités favorisant les apprentissages scolaires. Cette activité est proposée avec un encadrement et des moyens matériels appropriés.

- Les activités récréatives

Parmi les activités proposées par la Ville : jeux de société, jeux de cour, sports, art plastique, théâtre, activités manuelles, ...

Ensemble, protégeons notre environnement

La Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf est labellisée Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) "climat -air - énergie".



Cette labellisation a pour objectif de rationaliser et d'améliorer les modes de fonctionnement au niveau des processus internes pour participer plus activement à la protection de l'environnement et inscrire les pratiques dans le développement durable.

Bien entendu, **chaque Saint-Aubinois est invité à s'investir dans cette démarche** et diverses actions de sensibilisation sont et seront mises en place en ce sens. Ainsi, des "coups de pouce" sont proposés pour l'achat de vélos et trottinettes électriques et l'acquisition de récupérateurs d'eau. L'implication de chacun est cruciale dans le domaine de l'environnement. Le tri, le recyclage ou encore les opérations de nettoyage de la nature sont favorisés, avec le soutien de la Métropole et diverses associations locales.

Ce sont toutes ces actions, des grandes transformations aux petits gestes simples, qui nous permettront de protéger ensemble notre environnement et notre qualité de vie !

Mobilité douce : combinons l'utile et l'agréable !

Dans le cadre du soutien à la mobilité douce et en lien avec le développement des pistes cyclables, la municipalité propose une aide à l'acquisition d'un **vélo à assistance électrique**, d'un **kit d'assistance électrique** ou d'une **trottinette électrique**. Cette aide, d'un montant de 100 € par foyer fiscal, est cumulable avec les aides versées par l'État et la Métropole Rouen Normandie (sous réserve de prolongation de ces dispositifs).

Respectons et préservons l'eau

Dans le prolongement des actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable, la municipalité a voté une aide communale pour les Saint-Aubinois souhaitant faire l'acquisition de **récupérateurs d'eau**. L'objectif : développer une dynamique autour de la gestion raisonnée de l'eau, notamment en prévision d'épisodes de sécheresse et de canicule. L'eau ainsi récupérée peut servir pour l'arrosage du jardin ou être utilisée pour alimenter les installations sanitaires (machines à laver, WC,...).

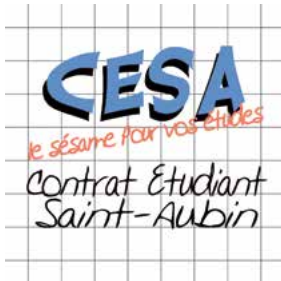
Agissons ensemble pour la qualité de notre environnement

Diverses actions individuelles peuvent contribuer à faire de Saint-Aubin une ville plus belle, plus agréable et plus respirable. Parmi celles-ci, citons les opérations régulières de collectes de déchets à l'initiative des associations, des écoles ou de particuliers. La municipalité vient également de mettre en place un "permis de végétaliser". Les habitants, commerçants, associations, etc. qui le souhaitent sont invités à participer à la végétalisation de l'espace public en déposant leur projet en mairie.

** Plus d'infos sur ces actions, conditions et formulaires disponibles sur le site internet de la Ville, rubrique environnement, ou en mairie, auprès de l'accueil.*



LES JEUNES ADULTES



Contrat Étudiant de Saint-Aubin

Le Contrat Étudiant de Saint-Aubin (CESA) est un dispositif d'aide financière qui s'adresse aux jeunes Saint-Aubinois âgés de moins de 26 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire et qui poursuivent leurs études post-baccalauréat.

Cette aide, pouvant aller de 500 à 1 500 €, est soumise à certaines conditions de ressources.

Les étudiants intéressés peuvent retirer un dossier auprès du Service Éducation du 4 au 29 septembre 2023. Dépôt des dossiers complétés au plus tard le vendredi 13 octobre 2023.

Recensement

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leurs 16 ans (fournir le livret de famille, la carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois). Une attestation de recensement leur sera remise.

Inscription sur les listes électorales

À 18 ans, l'inscription sur les listes électorales est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. Pour voter, le jeune doit avoir au moins 18 ans la veille du scrutin. L'inscription est possible toute l'année. Pour voter à une élection, l'électeur doit être inscrit au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.

Attention : En cas de changement de domicile entre 16 ans et 18 ans, vérifiez que vous êtes bien inscrit en contactant la mairie.

Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Avant l'âge de 18 ans, les jeunes doivent participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) à l'issue de laquelle leur sera remis un Certificat de participation.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est exigé pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., BAC, permis de conduire...).

The logo for 'Auto-école CES permis' is a steering wheel with 'CESA' written on the top rim and 'permis' on the bottom rim. The text 'Saint-Aubin-lès-Elbeuf' is written along the top inner edge of the wheel, and 'Pour conduire à révoir.' is written along the bottom inner edge. Below the wheel are three icons: a motorcycle, a car, and a truck.

Auto-école
Code en 5 jours
AAC dès 15 ans

**LE PERMIS
À UN EURO
PAR JOUR**

Mardi, jeudi, samedi
de 10 h à 12 h
et du lundi au vendredi
de 15 h à 19 h

02.35.77.41.00
44 B rue du Maréchal Leclerc - Saint-Aubin-lès-Elbeuf

LESAM
L'AMÉRIQUE

f Instagram Twitter
ces.permis@gmail.com

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif à part entière, doté d'une autonomie financière et administré par un Conseil d'Administration, composé paritairement d'élus et de représentants de la société civile.

C'est un lieu d'information, d'écoute et d'accompagnement de tout Saint-Aubinois qui aurait besoin de conseils, d'aide ou d'orientation que ce soient dans les domaines socio-familial, professionnel et/ou financier.

Le C.C.A.S. est composé de trois services :

- Le Pôle Social et Logement
- Le Pôle Rencontre'Ainés
- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D.)

Le Pôle Social et Logement

Social

Deux travailleurs sociaux diplômés reçoivent sur rendez-vous tous les Saint-Aubinois.

Dans le cadre des **missions légales obligatoires** :

- L'**aide sociale** avec la pré-instruction, avant envoi à l'autorité chargée de statuer sur la demande, le Conseil Départemental de Seine-Maritime (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Complémentaire Santé Solidaire), la Maison Départementale des Personnes handicapées (M.D.P.H.), la CAF, la Mission Locale, Pôle Emploi, les collectivités territoriales locales.
- La **domiciliation administrative**, qui permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et surtout accéder à ses droits et prestations et remplir certaines obligations.
- **Toute autre forme de difficultés sociales** (séparation, accès au logement, ...) et / ou de **problématiques liées à la santé**,
- L'**accompagnement** en qualité de référent de personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.),
- La réalisation d'une **analyse des besoins sociaux**, véritable outil de diagnostic sociodémographique, qui a lieu à chaque mandature.

Et dans le cadre de ses **missions facultatives** :

- Les **aides financières** : aide alimentaire et aide sur factures
 - L'**accompagnement social** : aide administrative, ouverture de droits (CAF, CPAM, Pôle Emploi, Allocation Personnalisée d'Autonomie...), précarité locale et énergétique, dossier de surendettement, dossier retraite, ...
 - Les **actions collectives** et/ou **ateliers**, en partenariat avec des associations ou institutions locales, comme le **jardin partagé**, proposé en co-pilotage avec la coordinatrice du Pôle Rencontre'Ainés, sur les parcelles réservées par la mairie, ou l'**atelier tricot / crochet**, en partenariat avec la résidence La Roze de Seine.
- La finalité de ces ateliers et actions collectives est avant tout de proposer un

temps d'accueil, de convivialité et de lien social, propice à rompre l'isolement et la solitude, ou tout simplement pour faire des rencontres, et ce, faveur pour tout Saint-Aubinois qui souhaite s'y investir ponctuellement ou sur la durée.

- **L'accès aux soins**, grâce au partenariat entre la Commune et l'Association Actiom, qui permet de faire bénéficier nos administrés d'une complémentaire santé nationale au meilleur tarif (permanences en Mairie).

"Ma Commune Ma Santé", une complémentaire santé communale

La Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et son CCAS ont signé un partenariat avec l'association ACTIOM afin de permettre aux Saint-Aubinois de profiter du dispositif "Ma Commune Ma Santé".

L'objectif de "Ma Commune Ma Santé" est d'assurer au plus grand nombre la prise en charge des soins de santé en faisant bénéficier les administrés d'une complémentaire santé nationale négociée au meilleur tarif.

Tous les Saint-Aubinois peuvent ainsi bénéficier d'une mutuelle collective à adhésion facultative et à un coût optimisé. Elle concerne l'ensemble de la population : jeunes sans emploi, chômeurs, seniors, commerçants, artisans, agriculteurs, professionnels libéraux, ou plus généralement toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel et souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire.

L'adhésion se fait sans questionnaire de santé, sans limite d'âge et est personnalisable.

Renseignements / horaire des permanences : contactez le CCAS au 02.35.81.96.66



Ma Commune Ma Santé

Votre commune se mobilise
pour votre santé et votre pouvoir d'achat !

la Solution Santé Mutualisée, accessible à tous !

- Le retour à une couverture santé pour vous et vos proches
- Des tarifs négociés et mutualisés au niveau national
- Une réelle économie sur vos cotisations mensuelles
- Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins
- Une mutuelle ouverte à tous !
(tout âge, toute situation, compatible fiscalité loi Madelin...)



Logement

Un agent administratif réceptionne votre demande de logement, l'enregistre informatiquement et si un logement est disponible sur notre contingent municipal, il proposera votre candidature lors des commissions d'attribution auxquelles il participe.

En cas de nécessité ou de besoin, l'équipe du CCAS peut faire de la médiation locative entre vous et votre bailleur, et tenter ainsi d'améliorer votre situation locative.

• Le contingent communal de logements sociaux

Au regard du soutien financier apporté lors des constructions de logements, la Ville bénéficie d'un certain nombre de logements sociaux qui lui est "réservé", c'est ce qu'on appelle communément le "contingent communal".

Pour déposer une demande, vous devez :

- retirer un dossier auprès du guichet unique de la mairie, unique de la mairie. Votre demande sera traitée par le C.C.A.S.
- déposer ou adresser par courrier votre demande dûment complétée accompagnée des pièces justificatives au guichet unique de la mairie. Votre demande sera traitée par le C.C.A.S.
- N'oubliez pas de renouveler votre demande tous les ans.

o Les bailleurs sociaux présents à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Le nombre de logements du contingent communal étant faible, vous êtes invités à déposer prioritairement votre candidature sur www.demande-logement-social.gouv.fr. Votre candidature sera enregistrée et consultable par les bailleurs sociaux.

- Résidences Groupe Blin, Groupe Lamboy, Parc Saint Rémy, 25 rue de la République, 27 rue du Marechal Leclerc, Les 99 maisons, îlot Gambetta, 1 rue Raspail, Les Catalpas, Les HautesNovales, Les Teinturiers, Rue de la Marne (Imm. Cabu) :

EBS Habitat (ex. H.L.M. d'Elbeuf)

4 cours Carnot - B.P. 315
76503 Elbeuf cedex
Tél. 09 69 39 29 45

- Résidences Les Novales, Hôtel de Ville, Les Foudriots, Boucles de Seine :

HABITAT 76

17 rue Malherbe
76040 Rouen cedex 1
Tél. 0 970 82 80 76

- Résidence Le Bois Landry :

3F Normandie (ex Immobilère Basse-Seine)

139 rue Grande
27100 Val-de-Reuil
Tél. 02.77.07.80.00

- Immeubles Narcisses et Œillets, Rue de la Marne (Imm. Wolinski) :

FOYER STÉPHANAIS

42 avenue Ambroise Croizat - B.P. 20
76801 Saint-Étienne-du-Rouvray
Tél. 02 32 91 93 20

- Résidence Les Sablons :

CDC HABITAT (ex ADOMA)

20 boulevard de l'Europe
76000 Rouen
Tél. 09 72 67 67 90

- Clos Olivier, Villa Olivier, Rue de la Marne :

LOGEAL

387 rue Pierre Mendès-France
76300 Sotteville-lès-Rouen
Tél. 02 32 81 55 10

• Lutte contre l'habitat dégradé

La Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf participe au dispositif de lutte contre l'habitat dégradé, coordonné par le Département de Seine-Maritime dans le cadre de son plan d'action pour le logement.

Si vous êtes locataire, vous avez la possibilité de signaler auprès de la Mairie tout désordre sanitaire ou risque de sécurité dans votre logement.

L'état de votre logement sera évalué, éventuellement au moyen d'une visite, et vous serez conseillé et accompagné dans vos démarches visant à remettre votre logement en conformité avec les différentes normes d'habitabilité.

• Permis de louer

Depuis 2021, pour contribuer à maintenir une offre de logements décents, les propriétaires bailleurs souhaitant louer leur bien dans certains secteurs de Saint-Aubin-lès-Elbeuf doivent obtenir une "Autorisation Préalable à la Mise en Location" pour tout nouveau locataire.

Secteurs concernés et renseignements auprès de la mairie ou sur le site internet de la Ville, rubrique "Au quotidien" "Le Logement".



Le Pôle Rencontr'Aînés



À partir des différents diagnostics locaux mettant en exergue les besoins de la population des seniors, la coordinatrice de ce pôle propose et organise différentes animations pour les Saint-Aubinois. Parmi celles-ci :

- Des **après-midis Jeux** à la ludothèque, tous les jeudis de 14h à 17h.
- Des **ateliers informatiques** visant à diminuer la fracture numérique :
 - Formation, initiation ou perfectionnement pour maîtriser l'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette : tous les lundis de 14h à 17h, (hors vacances scolaires) à la Médiathèque L'Odyssée, en partenariat avec l'association AGIR Abcd et le soutien financier de la Conférence des Financeurs. Mise à disposition possible de matériel.
 - Visites à domicile de la Coordinatrice pour une guidance à l'utilisation du numérique pour les seniors qui ne sont pas en capacité de se déplacer (utilisation de leur propre matériel).
- Le **Téléphon'Age**, qui consiste à assurer une veille téléphonique, auprès de toute personne âgée de plus de 60 ans demandeuse, au regard de sa perte d'autonomie et/ ou de son isolement. Si vous êtes dans cette situation ou si vous connaissez dans votre entourage une personne qui pourrait être concernée, n'hésitez pas à contacter le CCAS.
- L'organisation du **voyage** (lorsqu'il est possible de l'envisager), du **repas** et du **colis de Noël** des Aînés, en partenariat avec les services de la Mairie. *Si vous prenez 67 ans dans l'année, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire.*
- La gestion du "**Fichier des personnes vulnérables**", registre nominatif et confidentiel visant l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de personnes (de 65 ans et plus, ou de plus de 60 ans inapte au travail ou atteintes d'un handicap) qui y sont inscrites volontairement en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le Préfet (canicule, grand froid, épidémie...).

C.C.A.S.

Téléphone : 02 35 81 01 84

E-mail : ccas@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (accueil en Mairie).

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Le C.C.A.S. propose aux personnes âgées et/ou handicapées une équipe de professionnel(le)s pour les aider à effectuer les gestes quotidiens de la vie.

Ce service est ouvert tous les jours, y compris les jours fériés et les dimanches, de 7h à 20h, assurant notamment les remplacements durant les congés annuels ou en cas de maladie.

La gestion des plannings ainsi que la facturation sont assurées par la coordinatrice des interventions à domicile et la gestionnaire administrative et financière.

Le rôle des auxiliaires de vie

Le C.C.A.S. emploie une vingtaine d'Auxiliaires de vie, agents sociaux titulaires de la fonction publique territoriale ou contractuels.

Ces professionnel(le)s, en grande majorité titulaires du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale, repèrent les potentialités de la personne accompagnée, ainsi que ses besoins et ses attentes.

Un accompagnement adapté est alors mis en œuvre, répondant, à la nécessité soit de faire à sa place lorsque le bénéficiaire est manifestement dans l'incapacité d'agir seul, soit de l'aider à faire.

Régulièrement, des réajustements et des réévaluations ont lieu en s'assurant du consentement de la personne et de son implication à toutes les phases du projet individualisé, et en collaboration avec l'encadrement.

Outre ses missions techniques, l'Auxiliaire de vie assure un soutien à la personne accompagnée.

Il/Elle veille à sa sécurité, à son bien-être physique et moral, il/elle écoute et discute avec la personne accompagnée afin de la stimuler intellectuellement et psychologiquement.

Les missions des auxiliaire de vie

L'auxiliaire de vie aide les personnes à effectuer les gestes quotidiens de la vie :

- aide aux soins d'hygiène et à l'habillement,
- aide à la préparation et à la prise des repas,
- aide aux transferts (se lever, se coucher, s'asseoir),
- aide aux courses dans le quartier,
- aide au maintien des relations entre la personne et son environnement,
- prévention des risques d'isolement
- aide aux démarches administratives,
- accompagnement aux déplacements extérieurs, selon le Plan d'Aide établi
- soutien et stimulation de la personne par des activités,
- travaux ménagers courants (nettoyage, entretien, lavage et repassage du linge,...).

Le coût de la prestation d'auxiliaire de vie

L'auxiliaire de vie n'est pas le/la salarié(e) de la personne âgée. Professionnel(le) diplômé(e), il/elle dépend du C.C.A.S., qui organise son travail et assure sa rémunération.

Tout Saint-Aubinois peut solliciter une évaluation de ses besoins à son domicile, réalisée par le S.A.A.D.

Une prise en charge financière des heures est possible par les caisses de retraite ou

les mutuelles, avec une participation de la personne fixée en fonction de barèmes nationaux, révisables une fois par an.

De plus, le Département de Seine-Maritime accompagne les personnes âgées et atteintes d'un handicap par le biais de :

- **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** : allocation destinée à toute personne âgée de 60 ans et plus se trouvant dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liés à son état physique ou mental,
- la **Prestation de Compensation du**

Handicap (PCH) : aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Cette prestation couvre les aides humaines et les aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule).

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Pour tout renseignement, une permanence sur rendez-vous est assurée deux demi-journées par semaine après contact avec le CCAS.

Téléphone : 02 35 81 01 84

E-mail : saad@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Le service de Télé-Assistance

Le service de Télé-Assistance permet de répondre à l'urgence médicale et de rompre l'isolement via la fourniture et l'installation de transmetteurs à porter sur soi. Le C.C.A.S. a signé une convention de partenariat avec Mondial Assistance. Les dossiers d'inscription sont traités par le C.C.A.S. qui gère aussi la facturation mensuelle. Tout Saint-Aubinois peut adhérer à ce contrat.



En période de fortes chaleurs ou de canicule

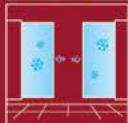
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...



Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.



Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.



Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).



Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

A Saint-Aubin-lès-Elbeuf, je me fais recenser en remplissant le coupon disponible au CCAS ou en téléphonant au 02.35.81.96.66.

Ce recensement concerne les personnes vulnérables (personnes âgées, isolées, handicapées) qui bénéficieront ainsi d'un suivi particulier en cas de déclenchement du Plan Canicule

LES ASSOCIATIONS POUR LES AÎNÉS

CLIC-repèr'âge

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est une association à destination de toutes personnes de 60 ans et plus et de leur entourage. Le CLIC travaille avec l'ensemble des professionnels, des institutions, de l'hôpital et des associations locales afin de répondre à vos demandes. Les services du CLIC-repèr'âge sont gratuits.

Missions

Vous souhaitez obtenir un renseignement, un conseil, une aide administrative, une évaluation de votre situation... L'équipe du CLIC-repèr'âge vous accueille pour :

- Informer, de manière personnalisée, sur l'ensemble des dispositifs en faveur des personnes âgées (accès aux droits, aides et prestations, services de maintien à domicile,

offre de soins, structures d'accueil, aides financières, mesures de protection, loisirs...).

- Orienter vers les services ou professionnels compétents en fonction de votre situation.
- Évaluer avec vous, vos besoins et élaborer ensemble un plan d'accompagnement respectant votre projet de vie et mobilisant les ressources et compétences disponibles.
- Coordonner l'action des différents professionnels.

CLIC Repèr'âge

6, rue des Droits de l'Enfant
76500 ELBEUF

- Horaires (avec ou sans rendez-vous) : Les lundis, mardis et jeudis : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ; le mercredi de 13h30 à 17h ; le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.
- Téléphone :02 35 78 90 90
- E-mail : clicreperage@gmail.com

ALMA 76

L'association ALMA 76 a en charge l'écoute et la prévention des maltraitements faites aux personnes âgées et aux adultes vulnérables.

- Permanences d'écoute : le jeudi de 9h à 12h.
- Téléphone : 0 820 820 911
- E-mail : asso.alma76@gmail.com

VOTRE RÉSIDENCE SERVICES SENIORS DOMITYS À DÉCOUVRIR PRÈS DE CHEZ VOUS

RÉSIDENCE LA ROZE DE SEINE
12 RUE ANDRÉ GANTOIS

— SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF —

02 79 97 02 00 ou **domitys.fr**

Ouverte 7j/7 de 8h à 20h



DOMITYS
vivre l'esprit libre

DOMITYS SAS au capital de 2.000.000 € - RCS Paris B 488 701 434 - Document non contractuel - antithese-pub.com - 07/22

LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL (C.M.S.)

Le Centre Médico-Social est installé au 22, espace des Foudriots. Les missions de service public assurées par le Département de Seine-Maritime au titre de l'Action Médico-Sociale au CMS sont :

L'action sociale

S'adresse aux personnes en difficulté afin de les aider à développer ou retrouver leur autonomie dans les domaines suivants :

- l'accès aux droits,
- l'accompagnement budgétaire, la protection des adultes vulnérables, les aides financières,
- l'insertion sociale et socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA,
- la prévention et la protection de l'enfance,
- l'aide à l'entrée ou au maintien dans le logement,
- l'aide sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Ces missions sont assurées par deux assistants sociaux de secteur et une conseillère en économie sociale.

La santé

Missions assurées par un médecin et une puéricultrice.

- la Protection Maternelle et Infantile : protection de l'enfance, consultations et vaccinations gratuites des enfants jusqu'à 6 ans, actions de prévention à domicile, bilan de santé des enfants de 4 ans en écoles maternelles, agrément des assistantes maternelles;
- les vaccinations gratuites des enfants de plus de 6 ans et des adultes.

L'accueil du public

L'accueil du public est assuré par une secrétaire médico-sociale de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h.

Tél. 02.35.77.49.75.

- **Permanences sociales** : sept jours de permanences par semaine sur rendez-vous.
- **Permanences de la conseillère en économie sociale et familiale et de la référente spécialisée insertion** : sur rendez-vous.
- **Permanences de la puéricultrice** : mardi après-midi sans rendez-vous de 13h30 à 16h.
- **Consultations du médecin de PMI** : sur rendez-vous : mardi matin et jeudi après-midi.
- **Vaccinations adultes et enfants de plus de 6 ans** : cinq séances par an (renseignements auprès du secrétariat).

Permanences des partenaires sociaux

- **CARSAT** : tous les mercredis matins.
- **Psychomotricienne** : un jeudi après-midi par mois.
- **Médiathèque de Saint-Aubin** : un jeudi après-midi par mois.
- **Plan Local pour l'Insertion à l'Emploi (PLIE)** : un mardi matin par mois.
- **Action Tutélaire des Majeurs Protégés (ATMP)** : vendredi matin tous les 15 jours sur rendez-vous.

ANIMATION DE LA CITÉ

Le calendrier des manifestations est publié tous les deux mois dans le magazine municipal ActuaCité, consultable sur le site internet de la Ville ou sur l'application Intramuros.

L'accueil des nouveaux arrivants

Chaque année en automne, les nouveaux Saint-Aubinois sont conviés à une présentation des grands projets et des principales caractéristiques de la commune.

Cette année, les nouveaux arrivants sont invités le **lundi 6 novembre 2023 à 18h30 à l'Hôtel de Ville.**

Le concours des maisons et balcons fleuris

Les Saint-Aubinois souhaitant participer activement à l'embellissement de la cité peuvent participer au concours municipal des "Maisons et balcons fleuris" organisé chaque année.

Les inscriptions sont reçues en Mairie par le Secrétaire du Maire, du 15 avril au 15 mai.

Remise des prix 2023 : mercredi 18 octobre à 18h30 à l'Hôtel de Ville.

Les remises des médailles du travail

Les personnes ayant assuré une activité professionnelle pendant un minimum de 20 années peuvent demander à recevoir la médaille du travail à l'échelon correspondant à la durée de leur activité (argent : 20 ans ; vermeil : 30 ans ; or : 35 ans ; grand or : 40 ans). En novembre, la municipalité reçoit les Saint-Aubinois médaillés du travail pour leur remettre leur distinction.

Les dossiers sont à compléter sur le site de la Préfecture de la Seine-Maritime

(www.seine-maritime.gouv.fr), à la rubrique "Médaille" ou à retirer auprès de l'employeur ou de la mairie. La fiche récapitulative complétée doit ensuite impérativement être déposée à la mairie du domicile du demandeur, accompagnée de la photocopie de la carte d'identité (recto-verso), des certificats de travail et, éventuellement, du certificat militaire.

Les médaillés seront recus le **vendredi 17 novembre 2023 à 18h30 à l'Hôtel de Ville.**

Les festivités

Au fil de l'année, vous pourrez profiter des diverses animations proposées par les structures communales et les associations saint-aubinoises.

Parmi les animations, ne manquez pas "**La Saint-Aubinoise**", fête familiale qui propose de nombreuses activités (animations, ateliers créatifs, structures gonflables, stands d'information et de jeux, ...) et un village des associations (présentations et démonstrations des différentes activités). **Rendez-vous cette année le samedi 9 septembre de 13h30 à 19h au complexe sportif Jules**

Ladoumègue, 6 rue André Malraux.

Autres temps forts, les nombreux **concerts** et **expositions** proposés par le service culturel de la Ville tout au long de l'année, les concerts de groupes locaux proposés par la médiathèque en mars (**Lives de mars**), les **festivités de la Pentecôte** (foire à tout, défilé de chars fleuris, ...) et autres animations festives du Comité des Fêtes (**thés dansants, marché fermier, marché de Noël, ...**).



La location de salles

La salle Jean Thommeret, située 7 rue Gantois, peut être louée par les particuliers pour des réunions. Cette salle n'est pas destinée aux soirées dansantes et seule une musique d'ambiance y est tolérée.

Elle dispose de tables et chaises pour une capacité de 49 personnes, de deux réfrigérateurs, d'un micro-onde et

d'un point d'eau (pas de cuisine ni de vaisselle).

Pour louer cette salle, adressez un courrier à l'attention de Madame le Maire.

Pour tout renseignement préalable, contactez l'accueil de la mairie au 02.35.81.01.84 ou par e-mail à accueil@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

nière minute - Dernière minute - Dernière minute - Dernière minute - Dernière mi

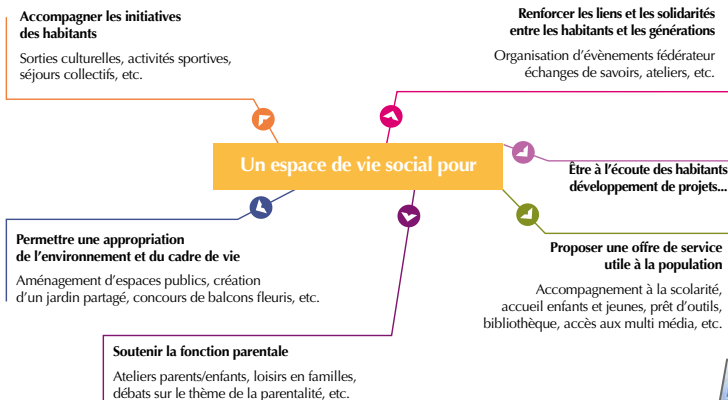
Mise en place d'un EVS

Soucieuse de répondre au mieux aux besoins et attentes de ses habitants, la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf prépare la mise en place d'un Espace de Vie Sociale (E.V.S).

Qu'est-ce qu'un Espace de Vie Sociale ?

Cette structure de proximité s'adressera à toutes et tous, afin de favoriser la rencontre et le lien entre les habitants : liens sociaux, familiaux et solidarités de voisinage. Elle permettra de développer des projets et des activités en concertation avec les Saint-Aubinois.

En quoi l'Espace de Vie Sociale contribue-t-il à l'enrichissement de la vie locale ?



Comment répondre au mieux aux attentes des Saint-Aubinois ?

Pour mieux définir vos attentes et vos besoins, une enquête a été lancée en juillet. Vous pourrez ainsi participer à la réflexion engagée en retournant le questionnaire renseigné en mairie.

Questionnaire disponible à l'accueil de la mairie ou en téléchargement depuis la "Une" du site internet de la Ville : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr



ACCUEIL DE LOISIRS L'ESCAPADE

3 - 16 ans

L'accueil de loisirs propose de nombreuses activités aux enfants tous les mercredis de 9h à 17h et durant les périodes de vacances scolaires.

Les enfants bénéficient d'ateliers, de coins jeux et espaces de loisirs permanents. Selon leur âge, diverses activités et sorties leur sont proposées. Pendant les vacances d'été, des mini-séjours sont organisés.

L'Escapade accueille les enfants scolarisés de 3 à 16 ans après inscription auprès du service jeunesse de la mairie. Une garderie fonctionne de 7h30 à 9h et de 17h à 18h.



L'Escapade

- Rue Bachelet-Damville
- **Téléphone** : 02 35 77 54 78 (les mercredis et vacances scolaires) ou 02 35 81 75 52 (les autres jours).

LA GRIBANE

La structure jeunesse "La Gribane" est ouverte aux jeunes de 11 ans (scolarisés en 6^{ème}) à 17 ans. Les animateurs assurent l'encadrement d'activités sportives, de loisirs et culturelles ainsi que le suivi individuel dans le cadre de différentes démarches administratives et de recherche de stages.

La Gribane

- 6C, rue André Malraux
- **Tél.** : 02 35 81 42 46
- **Horaires** : Période

scolaire : les lundis, mardis et jeudis : 16h30-19h ;
le mercredi : 13h30-19h ; le vendredi : 16h30-23h ;
Vacances scolaires : du lundi au vendredi : 9h30-12h
et 13h30-18h.



11 - 17 ans



ESPACES PUBLICS DE JEUX

Aires de jeux :

Parc Saint Rémy (rue Jean Jaurès)
Gare SNCF (rue Charles Legoupil)
Quartier des Novaales (rue des Novaales)

Plateaux sportifs :

Quartier des Novaales (rue des Novaales)
Quartier Mairie (rue Prévost)

ESPACE POINT-VIRGULE

16 - 25 ans

L'Espace Point Virgule propose aux jeunes de 16 à 25 ans :

- un accueil individuel dans les démarches de la scolarité, la santé, l'accès aux droits, le logement,...

- un atelier de recherche d'emploi pour la préparation de CV, de lettres de motivation, d'entretiens, de chantier éducatif, de jobs d'été.

Espace Point Virgule

- 3 rue des Feugrais

- **Téléphone** : 02 35 81 38 34

- **Horaires d'ouverture** : lundi : 13h30-18h ; mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h et 13h30-18h ; vendredi : 13h30-18h.



A L'AGENDA DU 2^{ème} SEMESTRE



- 6 septembre 2023 : Mercredis-moi des histoires – Médiathèque L'Odysée
- 8 septembre 2023 : Retransmission France / Nouvelle Zélande – Parc des Brûlins
- 9 septembre 2023 : La Saint-Aubinoise – Complexe sportif Jules Ladoumègue
- Du 11 au 30 septembre 2023 : Expositions "Histoires de sports à Saint-Aubin-lès-Elbeuf" – Esplanade de la Mairie et Médiathèque L'Odysée
- Du 16 septembre 2023 au 23 septembre 2023 : Vente de livres déclassés - Médiathèque L'Odysée
- 17 septembre 2023 : "La Seine en kayak : entre industrie et nature" – Départ des berges de Seine
- Du 23 septembre 2023 au 3 novembre 2023 : Exposition de peinture Hippolyte Madelaine – Hôtel de Ville
- 26 septembre 2023 : Thé dansant du Comité des Fêtes – Salle des Fêtes
- 26 septembre 2023 : Séance du conseil municipal – Hôtel de Ville
- Du 2 octobre 2023 au 8 octobre 2023 : Semaine Bleue – Salle des Fêtes
- Du 3 octobre 2023 au 28 octobre 2023 : Exposition "De l'œil au cerveau" – Médiathèque L'Odysée
- 4 octobre 2023 : Mercredis-moi des histoires – Médiathèque L'Odysée
- 14 octobre 2023 : Octobre Rose : Marche et conférence – Hôtel de Ville
- 18 octobre 2023 : Réception des lauréats du concours des Maisons et Balcons Fleuris – Hôtel de Ville
- 21 octobre 2023 : spectacle "Tacticoptik" – Médiathèque L'Odysée
- 21 octobre 2023 : Réception des bacheliers – Hôtel de Ville
- 31 octobre 2023 : Thé dansant du Comité des Fêtes – Salle des Fêtes
- 8 novembre 2023 : Mercredis-moi des histoires – Médiathèque L'Odysée
- 6 novembre 2023 : Réception des nouveaux arrivants – Hôtel de Ville
- 11 novembre 2023 : Commémoration du 11 novembre – Siège place Jules Ferry
- 14 novembre 2023 : Séance du conseil municipal – Hôtel de Ville
- 17 novembre 2023 : Réception des Médaillés du travail – Hôtel de Ville
- 18 novembre 2023 : Réception des jeunes bénéficiaire du CESA – Hôtel de Ville
- Du 24 au 26 novembre 2023 : Exposition "La Boukle" – Salle des Fêtes
- 28 novembre 2023 : Thé dansant du Comité des Fêtes – Salle des Fêtes
- 2 décembre 2023 : Marché de Noël – Salle des Fêtes
- 6 décembre 2023 : Mercredis-moi des histoires – Médiathèque L'Odysée
- 19 décembre 2023 : Séance du conseil municipal – Hôtel de Ville

Plus d'infos sur le site de la Ville : www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr ou l'application IntraMuros.

LA LUDOTHÈQUE LA TOUPIE

La ludothèque vous propose **des espaces bien différenciés** :

- **un espace de jeux pour les plus jeunes** : dinette, marchande, garages et voitures, Barbies, train sur table, maison de poupées....
- **un bar à Lego** où votre imagination n'aura plus aucune limite.
- **un espace jeux de société** où plus de 1 000 jeux pour tout âge vous attendent : des boîtes à formes pour les plus petits aux jeux de gestion pour les plus experts. Vous pourrez jouer sur place ou bien emprunter des jeux gratuitement pour une durée de 3 semaines.
- **un espace console de jeux** et divers jeux (Just Dance, Fifa, Minecraft, ...)
- **un espace détente** autour de poufs où des BDs et autres magazines vous attendent.
- **un espace construction** : que ce soit les Kapla, les dominos ou autres Bunchems, là encore votre créativité pourra s'exprimer.



Animations

La ludothèque vous propose également **de nombreuses animations** pour les petits et les grands **tout au long de l'année** :

- **Matinées assistantes maternelles** (deux mardis matin par mois). Accueil autour des espaces de jeux et des jeux de société : encastrements, jeux de couleurs, d'enfilage pour les plus grands.
- **Les jeudis "seniors"** (tous les jeudis). Jeux de société pour les aînés (ancien "Club Saint-Rémy").
- **Animations spéciales fêtes** pour les enfants : après-midi Halloween, grande fête d'été, ...
- **Soirées à thèmes** pour les adultes : rétrogaming, soirée jeux enquête, initiation au jeu de rôle, murder party,, ...
- **Vacances scolaires** : A chaque période de vacances scolaires, la ludothèque propose des après-midi à thème autour d'activités variées : jeux de cartes et de dés, tournois sur consoles, jeux de société, ateliers créatifs, etc.

Pour jouer à la maison

Vous pouvez emprunter gratuitement vos jeux préférés, à raison de 2 jeux pour une durée d'un mois. Pour cela, utilisez votre carte RMTE, commune à la ludothèque et aux médiathèques de l'agglomération.



Ludothèque la Toupie

8 rue André Malraux

Téléphone : 02 35 81 35 77

Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi, vendredi : 15h30-17h30 ;

Mercredi : 10h-12h et 13h30 - 17h30 ;

Samedi : 10h-12h.

Horaires vacances scolaires :

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-17h30 ;

Mercredi : 10h-12h et 14h-17h30 ;

Samedi : 10h-12h.

LA MÉDIATHÈQUE L'ODYSSÉE

Ouverte à tous, la médiathèque met à votre disposition 30 000 livres et un fonds d'environ 2 000 DVD (documentaires, pièces de théâtre, concerts, séries TV).

La structure se divise en quatre sections : une section adulte, une section jeunesse, une salle d'étude équipée de six postes informatiques et un espace musique riche de 9 000 CD ainsi que de quelques partitions et méthodes musicales.

Vous pouvez emprunter autant de documents que vous le souhaitez pour une durée de quatre semaines.

L'inscription à la médiathèque de Saint-Aubin-lès-Elbeuf est gratuite et permet d'avoir accès aux bibliothèques de l'agglomération (Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf, La Londe, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Tourville-La-Rivière).

Animations

Tout au long de l'année, la médiathèque propose des animations (expositions, spectacles, rencontres d'auteurs, concerts, etc.).

Tous les premiers mercredis du mois, de 10h30 à 11h, l'équipe de la médiathèque accueille les enfants de moins de 6 ans pour une lecture d'albums.

En mars, la médiathèque vous propose des concerts d'artistes locaux, les "Lives de Mars".



Médiathèque L'Odysée 11 Espace des Foudriots

Téléphone : 02 35 78 13 93

Horaires d'ouverture : mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h, mercredi : 10h-12h et 14h-18h, samedi : 10h-16h.

Horaires d'été : mercredi : 10h-12h et 14h-18h, samedi : 10h-16h. Fermeture les 15 premiers jours d'août.

MÉDIATHÈQUE

A savoir... La Médiathèque départementale de Seine-Maritime met à la disposition des usagers du Réseau des Médiathèques du Territoire Elbeuvien son service de contenus en ligne, accessibles gratuitement 24h sur 24, 7 jours sur 7, sur ordinateurs, tablettes ou smartphones. Des ressources pour se former, écouter de la musique, regarder un film, lire la presse...

Toutes les infos sur : www.rmte.fr

Nouveau... Vous ne pouvez pas venir pendant les horaires d'ouverture ? La médiathèque est fermée ? Vous pouvez désormais utiliser notre boîte de retour pour restituer vos documents 24h/24 et 7j/7 !



LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

De nombreuses associations culturelles et de loisirs participent activement à l'animation de la cité.

A.C.P.G. / C.A.T.M.

Association d'anciens combattants

- **Président** : M. LITIQUE
- **Téléphone** : 06 23 59 69 41
- **Lieu** : 11 rue Gantois
- **Permanences** : le dernier samedi de chaque mois.

ADESA (AMICALE DE SAINT-AUBIN)

- **Co-Présidents** : Mme LEVACHER et M. LEFEVRE
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires du bureau** : le lundi de 10h à 15h, et du mardi au jeudi de 14h à 18h.

Le bureau de l'ADESA (Amicale de Saint-Aubin) gère les différentes activités sportives et culturelles proposées.

ANGLAIS (ADESA)

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : mardi : de 18h à 19h (petites conversations).

APESAC

- **Président** : M. MORIGNY
- **Téléphone** : 02 35 78 82 87
- **E-mail** : apesac@gmail.com

L'APESAC, Association pour la Protection de l'Environnement des communes de Saint-Aubin et de Cléon, travaille en collaboration avec les entreprises locales pour contribuer à réduire les nuisances sonores et olfactives.

APRÈS-MIDI JEUX (ADESA)

- **Correspondantes** : Mmes MASSAU et LOUBOUTIN
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : vendredi : 14h à 16h.

ART FLORAL (ADESA)

- **Correspondante** : Mme MARCOT
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : le dernier mercredi du mois à 17h.

À partir de 15 ans.



COURS d'ART FLORAL (ADESA)

- **Correspondante** : Mme MEUNIER
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : tous les 15 jours le mardi de 18h à 19h30.

La Saint-Aubinoise

La Ville et les associations vous attendent !

COMPLEXE SPORTIF JULES LADOUMÈGUE
6 RUE ANDRÉ MALRAUX



ANIMATIONS POUR TOUTE LA FAMILLE
VILLAGE DES ASSOCIATIONS
ATELIERS CRÉATIFS



Village des associations : stands et démonstrations sport, culture, loisirs
Animations : structures gonflables, karting, jeux géants, lecture de contes, manège à énergie parentale, maquillage, balade en calèche, parcours motricité, ...
Ateliers : jardinage, création de bijoux, impressions 3D, fabrication d'objets en matériaux de récupération, ...
Stand de restauration

Et bien d'autres surprises !



ASSOCIATION DU PORT DE PLAISANCE

- **Président** : M. GUYON
- **Téléphone** : 02 35 78 42 78
- **E-mail** : portdeplaisance76@orange.fr
- **Lieu** : Route des Écluses
- **Permanences** : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h.

AMICALE DES NOVALES (CNL)

- **Président** : Mme TANGHERONI
- **Téléphone** : 06 12 10 69 12

ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO-ROUMAINE

- **Présidente** : Mme MORILLON
- **Téléphone** : 02 35 81 39 41

BRIDGE CLUB D'ELBEUF SAINT-AUBIN

- **Président** : M. LEVITRE
- **Téléphone** : 07 83 25 75 78
- **E-mail** : levitredominique@gmail.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès

CHIFFRES ET LETTRES (ADESA)

- **Correspondante** : M. POULAIN
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : lundi : 17h à 18h30 ;
jeudi : 17h à 18h30.

COMITÉ DES FÊTES

- **Président** : M. PICARD
 - **Téléphone** : 06 52 08 31 77
- Organisation des animations dans le cadre des festivités de la Pentecôte (défilé de chars fleuris, vide-grenier, tournoi de pétanque, ...) et animations diverses (thé dansant, marché de Noël, ...).*

COMITÉ DE JUMELAGE

- **Présidente** : Mme DUHAMEL
 - **Téléphone** : 02 35 81 75 52
- Organisation des échanges sportifs et culturels avec la ville jumelée de Pattensen (Allemagne).*



COUTURE (ADESA)

- **Correspondante** : Mme SEYMOUR
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : jeudi : 14h-16h

DENTELLE SUR PARCHEMIN (ADESA)

- **Correspondante** : Mme LEVACHER
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : mardi : 9h30-11h30

DESSIN ZENTANGLE (ADESA)

- **Correspondante** : Mme HUREAU
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : jeudi : 17h30-18h30



DO IT YOURSELF (ADESA)

- **Correspondantes** : Mme LEVACHER
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : lundi et / ou mercredi : 14h-17h
Décorations thématiques

ÉCHECS (ADESA)

- **Correspondant** : M. MIZABI
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : vendredi : 20h30-22h30

ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'AGGLOMÉRATION ELBEUVIENNE (EMDAE)

- **Président** : M. IVON
- **Directrice** : Mme MALLET
- **Téléphone** : 02 35 77 42 21
- **E-mail** : emdae@wanadoo.fr
- **Lieu** : 10 rue André Gantois
- **Horaires du secrétariat** : mardi, jeudi et vendredi : 14h-18h ; le mercredi : 10h-12h et 14h-18h.

*Cours d'instruments, de théâtre et de danse.
Plus d'infos sur le site de l'EMDAE.*

ÉCOLE DU CHAT

- **Présidente** : Mme HAREL
- **Téléphone** : 06 83 51 09 42
Familles d'accueil pour les chats.



Jardin partagé

Situé au cœur des jardins ouvriers en bord de Seine, le "Jardin partagé" propose aux Saint-Aubinois un espace de jardinage autour d'animations encadrées par le CCAS et l'association d'éducation à l'environnement CARDERE. L'objectif est multiple : sensibiliser les familles à la pratique du jardinage par la culture de légumes et fruits, utiliser les récoltes pour les transformer ou les cuisiner, favoriser le lien social grâce aux animations thématiques et au partage des tâches que requiert le jardinage ou encore appréhender les enjeux de l'écosystème et de l'environnement.

Si vous souhaitez vous aussi participer aux ateliers, contactez le CCAS au 02.35.81.01.84



GÉNÉALOGIE (ADESA)

- **Correspondants** : M. MARTHAZ ET Mme ROCHER
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : mardi : 16h-18h.

LES AMIS DES OISEAUX

- **Président** : M. OGET
- **Téléphone** : 06 21 14 75 60
- **Site internet** : www.lado76.com

LES JARDINS SAINT-AUBINOIS

- **Président** : M. FOURY
 - **Téléphone** : 06 71 41 45 94
 - **E-mail** : georgetf@ree-net.fr
- Propose et gère des parcelles de terrain pour la pratique du jardinage.*

LES JARDINS OUVRIERS ET FAMILIAUX DE L'AGGLO D'ELBEUF

- **Président** : André MAROLLE
 - **Téléphone** : 06 18 21 85 85
 - **E-mail** : andre.marolle@wanadoo.fr
- Propose et gère des parcelles de terrain pour la pratique du jardinage.*

PEUPL'ARTS

Émailage sur métal et découverte de l'art

- **Président** : M. BORDRON
- **Téléphone** : 06 74 38 14 04
- **E-mail** : peuplarts@gmail.com
- **Site internet** : www.peuplarts.over-blog.com

PHOTO (ADESA)

- **Correspondant** : M. LEFEVRE
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : Maison des Associations, 4 rue J. Jaurès
- **Horaires** : jeudi : 14h-16h et lundi : 18h-20h

Découverte de l'univers de la photo.

PLUME DEDANS, PLUME DEHORS

Atelier d'écriture littéraire

- **Responsable** : Mme LE BORGNE
- **Téléphone** : 06 14 94 91 98
- **E-mail** : elisabethleborgne@wanadoo.fr
- **Blog** : plumededansplumedehors.blog4ever.com/
- **Horaires** : le samedi.
- **Lieu** : 130 rue de Freneuse.

A partir de 12 ans.

RELIURE (ADESA)

- **Correspondante** : Mme LEFEVRE
- **Téléphone** : 02 35 75 25 36
- **E-mail** : adesa@wanadoo.fr
- **Blog** : amicaledesaintaubin.wordpress.com
- **Lieu** : 42 rue de la Résistance (ancienne Mairie annexe)
- **Horaires** : lundi : 14h-17h.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES D'ELBEUF BOUCLE DE SEINE (SAEBS)

- **Présidente** : Mme MASSON
 - **E-mail** : saebs76@gmail.com
 - **Site internet** : www.saebs.fr
- Organisation de salons et d'expositions*

SOLID'AIR

- **Président** : M. TANGHERONI
- **Téléphone** : 06 12 10 69 12

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

La Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf met à disposition des clubs et associations sportives de nombreux équipements : salles de sports spécialisées, stades, courts de tennis, hippodrome... où vous pourrez pratiquer le sport de votre choix.

LES ARCHERS DU QUESNOT

Club de tir à l'arc

- **Présidente** : Mme LECOMTE
- **Téléphone** : 06 62 05 77 61
- **Site internet** : www.lesarchersduquesnot.fr
- **Lieu** : 8 rue du Quesnot
A partir de 8 ans.

ATHLÉTISME (C.O.R.E.)

- **Président** : M. LEFEL
- **Téléphone** : 06 87 68 51 75
- **E-mail** : coreathle@gmail.com
- **Site internet** : <http://core.athle.com/>
- **Lieu** : complexe sportif Ladoumègue

CANOË KAYAK DU BASSIN ELBEUVIEN

- **Président** : M. IDÉE
- **E-mail** : ckbe76@gmail.com
- **Site internet** : <https://sites.google.com/view/ckbe76/>
- **Facebook** : <https://www.facebook.com/CKBE76/>
- **Lieu** : Chemin du Halage
- **Horaire** : samedi : 14h-17h30.



CLUB DE VOILE SAINT-AUBIN ELBEUF (CVSAE)

- **Président** : M. RENÉ
- **Téléphone** : 02 35 87 91 89
- **E-mail** : info@cvsae.org
- **Site internet** : <http://cvsae.org/>
- **Facebook** : www.facebook.com/CVSAE/
- **Lieux** :
 - . Club de voile - chemin du Halage
 - . Base de loisir de Bédanne (Tourville-la-Rivière)
- **Horaires** : mercredi et samedi après-midi

CRIQUE'AILE CLUB

Club de modélisme

- **Président** : M. CRIVELLI
- **Site internet** : <http://criquaille.club.free.fr/>
- **Horaires** : dimanche : 14h - 18h
- **Lieux** :
 - . Salle Ladoumègue (d'octobre à mars)
 - . Criquebeuf-sur-Seine (de mars à septembre)
- **Renseignements** : sur place



CLUB SUBAQUATIQUE DE L'AGGLOMÉRATION D'ELBEUF (CSAE)

Club de plongée

- **Président** : M. LAMANDE
- **E-mail** : csae.elbeuf@gmail.com
- **Site internet** : page Facebook
- **Lieu** : piscine de la Cersaie
- **Horaire** : lundi : 19h45 - 21h30.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE L'HIPPODROME DES BRÛLINS

- **Président** : M. PEPIN
- **Téléphone** : 02 32 81 81 87 ou 06 09 75 24 53
- **E-mail** : contact@hippodrome-saint-aubin-les-elbeuf.fr
- **Lieu** : Avenue Pasteur
Réunions d'avril à juillet.
- **Facebook** : www.facebook.com/hippodromesaintaubinleselbeuf/



EUROFITNESS

Club de musculation

- **Président** : M. DUPONT
- **Téléphone** : 06 76 37 32 32
- **Lieu** : salle spécialisée Ladoumègue
- **Renseignements** : sur place.

GYM SÉNIORS (ANIM'ACTION)

- **Président** : M. HENNION
- **Téléphone** : 02 76 68 31 31
- **Lieu** : salle spécialisée Ladoumègue
- **Horaires** : lundi : 14h30 - 15h30 ; mercredi : 9h -10h.
- **Site** : http://animation.club/



INNAE TAEKWONDO

- **Présidente** : Mme MATOS
- **Téléphone** : 07 81 76 21 26
- **Site** : www.innae-taekwondo.fr
- **E-mail** : contact@innae-taekwondo.fr
- **Lieu** : Complexe sportif Jules Ladoumègue
- **Horaires** : mardi et vendredi : 17h30- 21h
À partir de 4 ans.

MOTO CLUB SAINT-AUBINOIS

- **Président** : M. MARAIS
- **Site internet** : http://mcsaintaubinois.890m.com/
- **Téléphone** : 06 10 94 42 54

RUGBY (C.O.R.E.)

- **Président** : M. BECHEREL
- **Téléphone** : 09 81 48 56 66
- **Facebook** : www.facebook.com/CORELBEUFRUGBY1894/
- **E-mail** : corelbeuf.rugby@gmail.com
- **Lieu** : Stade des Brûlins (hippodrome), avenue Pasteur

SAINT-AUBIN FOOTBALL CLUB

- **Président** : M. GUERPIN
- **Contact** : M. CHARLIER
- **Téléphone** : 07 81 26 96 19
- **Renseignements** : sur place
- **Lieu** : stade André Roussel
À partir de 3 ans.

ADESA : activités Danses / Gym / Bien être

Téléphone : 02 35 75 25 36 ; E-mail : adesa@wanadoo.fr ;

Blog : amicaledesaintaubin.wordpress.com



AMERICAN TRIBAL STYLE

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : salle école Paul Bert.
- **Horaire** : samedi : 14h - 18h
À partir de 18 ans.

ASHTANGA et VINYASA YOGA

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : salle de gym école Paul Bert.
- **Horaire** : mardi : 18h - 19h15.

COURS ENFANTS

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Zumba Kids** : vendredi : 18h - 19h -
Lieu : salle de gym école Paul Bert
- **Danses latines** : mercredi : 13h30 -
14h30 (7ans et plus) ; 14h30 - 15h15
(4/6 ans) ; 15h15 - 15h45 (3 ans) - Lieu :
salle de gym école Paul Bert
- **Dance fit** : lundi : 17h - 18h - Lieu :
salle spécialisée Ladoumègue.

COUNTRY

- **Correspondante** : Mme DAVID
- **Lieu** : salle Ladoumègue.
- **Horaire** : jeudi 18h30 - 19h30
(débutants) ; 19h30 - 20h30 (novices) ;
20h30 - 21h30 (intermédiaires).

DANSES LATINES ADULTES

Correspondante : Mme COUSIN

- **Lieu** : studio de danse de l'EMDAE.
- **Horaire** : lundi : 19h30 - 20h30
(débutants) ; 20h30 - 21h30
(intermédiaires).

FITNESS

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : salle Ladoumègue.
- **Horaires** : lundi : 18h-19h (dance fit /
zumba) ; 19h-20h (cardio, abdos /
fessiers) ; mercredi : 18h-19h (step /
renforcement musculaire) ; jeudi : 18h-19h
(aérodance) ; 19h-20h (bodymix) ; et le
vendredi à la salle de gym école Paul Bert :
19h-20h (zumba)

GYM SENIORS

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : salle spécialisée Ladoumègue.
- **Horaire** : lundi : 10h45 - 11h45 ;
jeudi : 9h30 - 10h30.

HATHA YOGA

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : salle de gym école Paul Bert.
- **Horaire** : mardi : 19h15 - 20h30.

YIN YOGA

- **Correspondante** : Mme COUSIN
- **Lieu** : salle de gym école Paul Bert.
- **Horaire** : mercredi : 18h30 - 20h30.

SPARTIATE BOXING CLUB

Club de kick-boxing

- **Président** : M. LOUE
- **E-mail** : kb.sa@hotmail.fr
- **Téléphone** : 06 22 66 44 78
- **Lieu** : complexe Jules Ladoumègue
- **Horaires** : lundi, mercredi et vendredi : 18h - 21h.
- **Renseignements** : sur place



LES SEIGNEURS DES CIMES

Club d'escalade

- **Présidente** : Mme SENTUNE
- **Téléphone** : 06 65 96 87 90
- **E-mail** : lesseigneursdescimes@outlook.com
- **Facebook** : www.facebook.com/LesSeigneursdesCimes/
- **Lieu** : salle Ladoumègue
A partir de 6 ans.

SAINT-AUBIN TENNIS CLUB

- **Président** : M. TAURIN
- **Téléphone** : 02 35 81 30 96
- **E-mail** : saintaubintc@gmail.com
- **Facebook** : www.facebook.com/saintaubin.tc
- **Lieu** : 90B avenue Pasteur
Tennis loisirs et compétitions, mini-tennis, club junior, beach tennis, handisport, tennis santé. Cours tous âges.

VOLLEY (C.O.R.E.)

- **Responsable** : M. HEDOUIN
- **Contact** : Mme BERTRAND
- **Téléphone** : 07 81 87 07 27
- **E-mail** : presidence@core-volleyball.com
- **Site internet** : www.core-volleyball.com
- **Lieu** : Salle Alain Colas
Compétitions, loisirs, baby, volley santé. A partir de 3 ans.



≡ La Saint-Aubinoise ≡

Retrouvez vos clubs et associations sportifs
et de loisirs le samedi 9 septembre au complexe
Jules Ladoumègue pour La Saint-Aubinoise !



Vivre à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Située dans une boucle de la Seine, la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf se trouve à vingt-deux kilomètres de Rouen, cent vingt kilomètres de Paris et quatre-vingt kilomètres de la côte normande.

LIEUX ET MONUMENTS

Saint-Aubin ne manque pas de richesses paysagères et architecturales. Les falaises d'Orival, les anciennes écluses, la plage de sable et le Couvent des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus sont quelques-unes des curiosités de la ville.

L'Hôtel de Ville

La mairie actuelle fut construite en 1914, entre les écoles Paul Bert et Victor Hugo, sur les plans de l'architecte Masselin.

La place de la Mairie fut aménagée en 1986 pour devenir un véritable lieu de vie : engazonnement, plantation de massifs, pose des bancs et installation d'une fontaine à jets d'eau.

En décembre 1999, pour marquer le passage à l'an 2000, la municipalité fit installer la sculpture "Troisième Millénaire" de l'artiste saint-aubinois Nicolas Popelin, au centre de la fontaine existante.



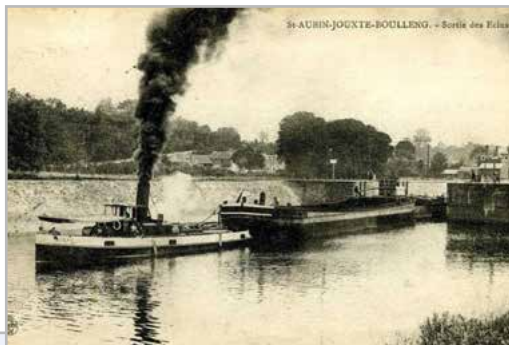


Depuis juin 2007, date du 30^{ème} anniversaire de jumelage entre Saint-Aubin et la ville allemande de Pattensen, la sculpture "Fraternité entre Seine et Leine" et un cadran solaire offert par la ville de Pattensen, symbolisent le lien d'amitié unissant les habitants de nos deux cités.

En 2011, l'esplanade a fait l'objet d'un réaménagement au niveau des espaces paysagers et de la voirie.

Le port de plaisance

Au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, d'importants travaux d'aménagements destinés à améliorer la navigation fluviale sur la Seine furent réalisés sur l'île de la Requête. Une écluse, un barrage muni d'un déversoir et une maison d'éclusier furent construits de 1865 à 1884.



Les écluses ont fonctionné jusqu'en 1939. Les travaux de remblaiement ont commencé en 1941.

Aujourd'hui désaffectées, elles abritent un petit port de plaisance, idéalement placé à une centaine de kilomètres du bord de la mer, escale privilégiée entre Le Havre et Paris, dans un cadre champêtre et reposant.



- Département : Seine-Maritime
- Canton : Caudebec-lès-Elbeuf
- Superficie : 578 hectares
- Nombre d'habitants : 8 428 (INSEE-01/2023)
- Nom des habitants : Saint-Aubinois(es)



L'Église

Jean III, abbé de Saint-Ouen, entreprit de bâtir l'église abbatiale. L'église, placée sous le patronage de Saint-Aubin, évêque d'Angers, fut partiellement détruite et reconstruite à plusieurs reprises. Aujourd'hui, de l'ancienne église bâtie du XII^{ème} au XI^{Vème} siècle, il ne reste que le clocher : une tour en pierre supportant une élégante flèche couverte en ardoise.

L'église telle que nous la voyons aujourd'hui a été commencée en 1844 à l'initiative du curé de l'époque, l'abbé Buisson, et bâtie d'après les plans de M. Barthélémy, architecte diocésain. Elle vit son achèvement en 1888.



La Congrégation du Sacré Cœur

Cette magnifique propriété avec une "Grande Chapelle" est située rue de Freneuse.

La congrégation du Sacré Cœur fut fondée en 1821 par Joséphine Fréret, native du lieu. Édifié à partir de 1841, le couvent connaît un essor rapide grâce à l'installation d'un pensionnat de jeunes filles et par la présence des sœurs dans plusieurs écoles de la région.

Aujourd'hui, la congrégation héberge toujours une vingtaine de religieuses.



Des parcours pédestres sont proposés aux touristes, aux marcheurs et aux personnes souhaitant découvrir Saint-Aubin et sa boucle de Seine en prenant leur temps.

Ces sentiers balisés vous permettront notamment de découvrir le port de plaisance, la plage, la Communauté du Sacré Cœur et son pigeonnier du XV^e siècle, mais également différents points d'intérêt en centre ville : la mairie, la gare...

Ces documents sont téléchargeables sur le site de la Ville.



D'HIER À AUJOURD'HUI

La presqu'île de Saint-Aubin a été formée par les inondations successives qui ont amassé les débris crétacés et siliceux des collines qui encaissent le bassin de la Seine, et le fleuve qui y a déposé les limons lentement arrachés à ses rives. A Saint-Aubin, l'occupation humaine est présente dès le paléolithique.

Le premier oratoire chrétien fut fondé sur le territoire actuel de la commune dans la deuxième moitié du VI^{ème}

siècle, sous l'invocation de Saint-Aubin, évêque d'Angers, mort en 550.

Au fil des siècles, diverses particules furent annexées à "Saint-Aubin" pour la différencier des autres communes placées sous le même patronage (75 en France aujourd'hui). Il est notamment fait mention dans les écrits paroissiaux et notariés de Saint-Aubin "de Saint-Gilles", "de Cléon", "jouxte-Brunant", puis au XVIII^e s., "jouxte-Boulleng". Sous la révolution, de 1793 à 1802, la commune prit le nom de "Sablons-jouxte-Boulleng". Le nom de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng fut repris jusqu'en 1931 mais cette appellation, dont les origines sont inconnues, ne situait pas suffisamment la commune.



Par délibération du 18 décembre 1930, le conseil municipal dirigé par Georges Pécoud proposa donc le nom de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Ce changement fut officialisé par décret ministériel le 20 juillet 1931.

Les armoiries de la Ville, créées par Charles Brisson, furent adoptées le 3 mai 1946. Sur ce blason, le pont, la Seine et la croix de Lorraine (figurant dans le blason de la ville d'Elbeuf) rappellent la situation géographique de Saint-Aubin. La crose épiscopale et les deux lettres S et A évoquent le Saint patron de la commune. Enfin, les grappes rappellent que les cerisiers étaient nombreux sur le sol saint-aubinois jusqu'à la première guerre mondiale.



TRANSPORT LOGISTIQUE

De Matières Dangereuses

- Préparations de commandes
- Transport ADR de produits sensibles

MAPROCHIM NORMANDIE

Z.A. du Port Angot - Rue Irène et Frédéric Joliot
Curie - 76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf
contact@maprochim.fr
02.35.78.40.91



BASF Agri-Production SAS Saint Aubin-lès-Elbeuf

Site de production spécialisé dans la fabrication de produits destinés à la protection des cultures qui propose des solutions innovantes pour le monde de l'agriculture.

- ◆ Un site certifié ISO 9001 (qualité), 14001 (environnement) et 50001 (performance énergétique) et engagé dans la démarche de progrès de l'industrie chimique « Responsible Care ».
- ◆ Une équipe engagée et qui place la sécurité et la protection de l'environnement au coeur de ses métiers, pour un avenir durable.
- ◆ Un acteur économique de la région, qui emploie 250 personnes en CDI et exporte 75 % de sa production.
- ◆ Un site engagé localement auprès d'établissements scolaires et dans de nombreuses actions en faveur de la jeunesse, et l'emploi et du développement du territoire.



32, rue de Verdun
76410 Saint Aubin-lès-Elbeuf
02 35 76 42 00
<https://www.basf.com/fr/>

■ - BASF
We create chemistry



GAEL OLIVIER

ELECTRICITE GENERALE

PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

Port : 06.01.92.72.55

Tél : 09.67.14.39.07

1D Rue des Néfliers - 76410 St Aubin lès Elbeuf

- Maintenance et Dépannage
- Réseaux informatiques
- Motorisation de portail
- Installation neuve
- Alarme Vol et Incendie
- Interphonie
- Rénovation
- Domotique
- Chauffage Electrique
- Remise aux normes
- V.M.C

Siret n° 790 619 399 000 13

www.gael-olivier.fr - elec@gael-olivier.fr

euroAPI

Active Solutions for Health

Le site de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, qui emploie plus de 300 salariés, est spécialisé dans la fermentation grands volumes pour la fabrication de principes actifs pharmaceutiques qui vont entrer dans la composition de médicaments tels que les antibiotiques et la vitamine B12.

Avec son siège social basé à Paris, Euroapi regroupe six sites de production en Europe (deux en France, un en Allemagne, un au Royaume-Uni, un en Hongrie et un en Italie), environ 200 principes actifs, un réseau commercial couvrant 80 pays et 3450 employés.

Le site de Saint-Aubin-lès-Elbeuf est certifié par les autorités sanitaires françaises et internationales et est périodiquement inspecté.

Nous recrutons régulièrement dans divers métiers de la chimie et des fonctions support. Si vous souhaitez rejoindre cette belle dynamique, consultez notre site www.euroapi.com, rubrique "Carrières".

Euroapi
32 rue de Verdun
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

www.euroapi.com